

DECISION DU

22/03/2018

N° E18000035 /77

**Décision désignation commission**

Vu enregistrée le 15/03/2018, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet du Val-de-Marne demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique relative à :

- l'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII demandé par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) ;
- la demande de permis de construire de cette unité.

Les communes concernées par ce projet sont les suivantes : pour le département du Val de Marne : Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly; et pour le département de Paris : les IVème, Vème, XIème, XIIème, XIIIème, XIVème et XXème arrondissements. ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017, par laquelle la présidente du tribunal a donné délégation à Monsieur Maurice DECLERCQ, premier vice-président du tribunal administratif de Melun, pour signer les actes de procédure et décisions entrant dans le cadre des enquêtes publiques prévus par les articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

**Président :**

Monsieur Jean-Pierre CHAULET

**Membres titulaires :**

Monsieur Jean-Pierre MAILLARD

Monsieur Yves LE PAUTREMAT

**ARTICLE 2 :** Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, aux membres de la commission d'enquête et à la société SYCTOM.

Fait à Melun, le 22/03/2018.

Le premier vice-président,

  
M. DECLERCQ



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS  
PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES  
PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE- PREFECTURE DE PARIS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

Unité Départementale de Paris- service utilité publique et équilibres territoriaux

**ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL n° 2018/ 1432 du 27 avril 2018**

**prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique relative à**

**- la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII ;**

**- la demande de permis de construire de cette unité sur la commune d'Ivry-sur-Seine valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères existante;**

Son périmètre est le suivant :

- pour le département du Val-de-Marne : les communes d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly ;

- pour le département de Paris : les 4ème, 5ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements.

Le préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

- **VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 422-1 et suivants, R 423-20 et suivants, R 423-57 et 423-58 et R 424-2 ;
- **VU** le code de l'environnement, en particulier ses articles L.123-1 à L.123-18, L.511-1 et L.511-2, L.512-1 à L.512-6-1, R.123-1 à R.123-27, R.511-9 à R.511-12, R 512-1 et suivants ;
- son article L. 122-1, le chapitre III du livre 1<sup>er</sup>,

- le livre V, relatif à la prévention des pollutions , des risques et des nuisances, notamment son titre 1er consacré aux installations classées pour la protection de l'environnement et son titre IV sur les déchets ,
- le livre II, relatif aux milieux physiques, notamment son titre 1<sup>er</sup> consacré à l'eau et aux milieux aquatiques, ainsi que son titre II sur l'air et l'atmosphère ;
- **VU** le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- **VU** le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 modifiant le décret ci-dessus ;
- **VU** le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** le décret n° INTA1704115D du 21 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de préfet du Val-de-Marne ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- **VU** l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur François RAVIER, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2016/449 en date du 19 février 2016 qualifiant de projet d'intérêt général (PIG) le projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) exploitée par la société Ivry-Paris13 (IP 13) à Ivry-sur-Seine (entrée Paris 13<sup>ème</sup> - 43 rue Bruneseau) ;
- **VU** l'arrêté n° 2018/1185 du 6 avril 2018 portant délégation de signature à Madame Fabienne Balussou, pour exercer les fonctions de Secrétaire Générale de la préfecture du Val-de-Marne, et publié au recueil des actes administratifs ;
- **VU** l'avis de l'autorité environnementale en date du 21 mars 2018 ;

- **VU** la décision n° E18000035/77 du Tribunal Administratif de Melun en date du 22 mars 2018 désignant la commission d'enquête ;

- **VU** les dossiers relatifs à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris 13 et à la demande de permis de construire de cette unité valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères existante ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne,

### **ARRETE**

- **Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique unique relative à :

- la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris 13 ;

- la demande de permis de construire de cette unité sur la commune d'Ivry-sur-Seine valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères existante ;

Son périmètre est le suivant :

- pour le département du Val-de-Marne : les communes d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly ;
- pour le département de Paris : les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements.

Elle se tiendra **du mardi 22 mai 2018 au lundi 25 juin 2018 inclus**, soit pendant une durée de 35 jours consécutifs ;

Le pétitionnaire du projet est le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers - 35 boulevard Sébastopol -75 001 PARIS .

- **Article 2** : Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête composée des membres suivants :

*Président* : Monsieur Jean-Pierre CHAULET, Général de Gendarmerie en retraite,

*Membres* :

Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, Géomètre- expert foncier en retraite,

Monsieur Yves LE PAUTREMAT, Cadre bancaire, en retraite.

**- Article 3 :** Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis sera publié par voie d'affiches sur le territoire des communes d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly (94) et Paris (4ème, 5ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements). Ces mesures de publicité incombent aux maires qui en certifieront l'accomplissement à l'issue de cette enquête. Un avis identique sera inséré dans deux journaux diffusés dans les départements de Paris et du Val-de-Marne (le Parisien, éditions du Val-de-Marne et de Paris et les Échos) et rappelé dans les huit premiers jours de l'ouverture de l'enquête.

**- Article 4 :** Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un des commissaires enquêteurs, seront tenus à la disposition du public dans les mairies d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly et de Paris (4ème, 5ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements) pendant toute la durée de l'enquête, du **mardi 22 mai 2018 au lundi 25 juin 2018 inclus** aux jours et heures d'ouverture des mairies. Un registre sera également disponible en Préfecture du Val-de-Marne, Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique. Le dossier d'enquête pourra en outre être consulté depuis un poste informatique installé à la préfecture du Val-de-Marne (bureau 348 – 3<sup>ème</sup> étage) aux mêmes dates et aux jours et heures d'ouverture de la préfecture .

Une réunion publique aura lieu le jeudi 14 juin 2018 à 19h30, sous la présidence de la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

- Espace Robespierre - 2 rue Robespierre - 94200 Ivry-sur-Seine

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête (version papier ou numérique) et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit à la commission d'enquête pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions envoyées par courrier à la commission d'enquête seront annexées aux registres d'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête de la manière suivante :

- par courrier à l'adresse suivante : préfecture du Val-de-Marne à – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 21-23 avenue du Général de Gaulle – 94038 Créteil :

- sur la boîte mail fonctionnelle de la préfecture du Val-de-Marne à l'adresse suivante [pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr)

- sur un registre électronique à l'adresse suivante :

<http://future-uve-ivry-paris-xiii.enquetepublique.net>

- sur la boîte mail réservée à cette enquête à l'adresse suivante :

[future-uve-ivry-paris-xiii@enquetepublique.net](mailto:future-uve-ivry-paris-xiii@enquetepublique.net)

L'arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête et le dossier d'enquête publique seront également consultables en ligne :

- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

- sur le site internet du Sycotom dédié au projet :

<http://projet-ivryparis13.sycotom.fr>

**- Article 5 :** Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre des procédures de demande d'autorisation d'exploiter et de construire une unité de valorisation énergétique à Ivry-Paris XIII sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine et figure, à ce titre, dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera également joint au dossier.

**- Article 6** : Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet dans les lieux mentionnés ci-dessous, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de ces lieux :

<b>Communes</b>	<b>Lieux d'enquête (consultation du dossier et du registre)</b>
<b>Ivry-sur-Seine</b>	Hôtel de Ville Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex
<b>Charenton-le-Pont</b>	Hôtel de ville 48 rue de Paris 92220 Charenton-le-Pont
<b>Saint-Mandé</b>	Hôtel de Ville 10 place Charles Digeon 94160 Saint-Mandé
<b>Saint-Maurice</b>	Hôtel de Ville 55 rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice
<b>Alfortville</b>	Hôtel de Ville place François Mitterrand 94140 Alfortville
<b>Maisons-Alfort</b>	Hôtel de Ville 118 avenue du Général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort
<b>Vitry-sur-Seine</b>	Hôtel de Ville 2 avenue Youri Gagarine 94400 Vitry-sur-Seine
<b>Villejuif</b>	Hôtel de Ville Esplanade Pierre-Yves Cosnier 94800 Villejuif
<b>Le Kremlin-Bicêtre</b>	Hôtel de Ville 1 place Jean-Jaurès 94270 Le Kremlin-Bicêtre
<b>Gentilly</b>	Hôtel de Ville 14 place Henri Barbusse 94250 Gentilly
<b>Paris 4ème arrondissement</b>	Mairie d'arrondissement Salle Calmon-4ème étage 2 place Baudoyer 75181 Paris Cedex 04
<b>Paris 5ème arrondissement</b>	Mairie d'arrondissement 21 place du Panthéon 75005 Paris
<b>Paris 11ème arrondissement</b>	Mairie d'arrondissement 12, place Léon Blum 75536 Paris Cedex 11

<b>Paris 12ème arrondissement</b>	Mairie d'arrondissement 130 avenue Daumesnil 75012 Paris
<b>Paris 13ème arrondissement</b>	Mairie d'arrondissement 1 Place d'Italie 75013 Paris
<b>Paris 14ème arrondissement</b>	Mairie d'arrondissement 2 place Ferdinand Brunot 75014 Paris
<b>Paris 20ème arrondissement</b>	Mairie d'arrondissement 6 place Gambetta 75020 Paris

**- Article 7 :** Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants précisés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

**- Article 8 :** A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, les registres d'enquête seront clos et signés par le président de la commission d'enquête. Celui-ci rencontrera dans la huitaine le porteur du projet (le Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers) et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès verbal de synthèse.

Le porteur de projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le président de la commission d'enquête disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Préfet du Val-de-Marne le dossier, les registres avec son rapport et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées à Madame la présidente du Tribunal Administratif de Melun.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an, à la préfecture du Val-de-Marne – DCPAT/BEPUP, dans les mairies d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly et de Paris (4ème, 5ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements) et sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

- **Article 9** : A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre, au nom de l'État, la décision relative au permis de construire concernant le projet et la demande d'autorisation d'exploitation est le Préfet du Val-de-Marne, au nom de l'Etat.

- **Article 10** : La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, le président de l'Établissement Public Territorial 10 « Paris Est Marne et Bois », le président de l'Établissement Public Territorial 11 « Grand Paris Sud Est Avenir », le président de l'Établissement Public Territorial 12 « Grand Orly Seine Bièvre », le directeur général du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers et les maires des communes d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly, et à Paris les maires des 4ème, 5ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT

Le préfet du Val-de-Marne

Laurent PREVOST

Commune	Horaires	Permanences
Mairie du 4 <sup>ème</sup> Arrondissement	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 Jeudi de 08h30 à 19h30 Samedi de 09h00 à 12h00	<b>P1 : Vendredi 25 mai de 09h00 à 12h00</b> mairie d'arrondissement salle Calmon – 4 <sup>ème</sup> étage 2, place Baudoyer 75 181 Paris Cedex 04
		<b>P2 : Mercredi 20 juin de 14h00 à 17h00</b> mairie d'arrondissement salle Calmon – 4 <sup>ème</sup> étage 2, place Baudoyer 75 181 Paris Cedex 04
Mairie du 5 <sup>ème</sup> Arrondissement	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 Jeudi de 08h30 à 19h30 Samedi : fermé	<b>P1 : Lundi 11 juin de 09h00 à 12h00</b> mairie d'arrondissement Maison des Droits – Bureau 2 21, place du Panthéon 75005 Paris
		<b>P2 : Mardi 19 juin de 14h00 à 17h00</b> mairie d'arrondissement Maison des Droits – Bureau 2 21, place du Panthéon 75005 Paris
Mairie du 11 <sup>ème</sup> Arrondissement	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 Jeudi de 08h30 à 19h30 Samedi de 09h00 à 12h00	<b>P1 : Vendredi 25 mai de 14h00 à 17h00</b> mairie d'arrondissement salle Henri Mortier 12 place Léon Blum 75011 Paris
		<b>P2 : Mercredi 20 juin de 08h30 à 11h30</b> mairie d'arrondissement salle Henri Mortier 12 place Léon Blum 75011 Paris

Mairie du 12 <sup>ème</sup> Arrondissement	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 Jeudi de 08h30 à 19h30 Samedi : fermé	<p><b>P1 : Jeudi 31 mai de 09h00 à 12h00</b>  <b>mairie d'arrondissement</b>  <b>salle Nation</b>  <b>130 avenue Daumesnil</b>  <b>75012 Paris</b></p> <p><b>P2 : Lundi 11 juin de 14h00 à 17h00</b>  <b>mairie d'arrondissement</b>  <b>salle Bastille</b>  <b>130 avenue Daumesnil</b>  <b>75012 Paris</b></p>
Mairie du 20 <sup>ème</sup> Arrondissement	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 Jeudi de 08h30 à 19h30 Samedi : fermé	<p><b>P1 : Jeudi 31 mai de 14h00 à 17h00</b>  <b>mairie d'arrondissement</b>  <b>Bureau 214 – 2<sup>ème</sup> étage – ascenseur A</b>  <b>6 place Gambetta</b>  <b>75020 Paris</b></p> <p><b>P2 : Jeudi 21 juin de 08h30 à 11h30</b>  <b>mairie d'arrondissement</b>  <b>Bureau 214 – 2<sup>ème</sup> étage – ascenseur A</b>  <b>6 place Gambetta</b>  <b>75020 Paris</b></p>
Mairie du 13 <sup>ème</sup> Arrondissement	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 Jeudi de 08h30 à 19h30 Samedi de 09h00 à 12h00	<p><b>P1 : Mercredi 23 mai de 08h30 à 11h30</b>  <b>mairie d'arrondissement</b>  <b>Service des Affaires Générales et Elections</b>  <b>(Aile A - 1<sup>er</sup> étage)</b>  <b>1 place d'Italie</b>  <b>75013 Paris</b></p> <p><b>P2 : Jeudi 7 juin de 16h00 à 19h00</b>  <b>mairie d'arrondissement</b>  <b>Service des Affaires Générales et Elections</b>  <b>(Aile A - 1<sup>er</sup> étage)</b>  <b>1 place d'Italie</b>  <b>75013 Paris</b></p>

		<b>P3 : Mardi 19 juin de 08h30 à 11h30</b> <b>mairie d'arrondissement</b> <b>Service des Affaires Générales et Elections</b> <b>(Aile A - 1<sup>er</sup> étage)</b> <b>1 place d'Italie</b> <b>75013 Paris</b>
Ivry-sur-Seine	Lundi, mardi, mercredi de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15 Jeudi de 08h30 à 17h00 Vendredi de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 Samedi ; fermé	<b>P1 : Lundi 28 mai de 08h30 à 11h30</b> <b>Hôtel de Ville</b> <b>Esplanade Georges Marrane</b> <b>94205 Ivry-sur-Seine Cedex</b>
		<b>P2 : Mercredi 6 juin de 13h30 à 16h30</b> <b>Hôtel de Ville</b> <b>Esplanade Georges Marrane</b> <b>94205 Ivry-sur-Seine Cedex</b>
		<b>P3 : Jeudi 14 juin de 14h00 à 17h00</b> <b>Hôtel de Ville</b> <b>Esplanade Georges Marrane</b> <b>94205 Ivry-sur-Seine Cedex</b> <b>+ réunion publique à 19h30</b> <b>Hôtel de Ville</b> <b>Espace Robespierre</b> <b>2 rue Robespierre</b> <b>94200 Ivry-sur-Seine</b>
		<b>P4 : Lundi 25 juin de 14h15 à 17h15</b> <b>Hôtel de Ville</b> <b>Esplanade Georges Marrane</b> <b>94205 Ivry-sur-Seine Cedex</b>
Mairie du 14 <sup>ème</sup> Arrondissement	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 Jeudi de 08h30 à 19h30 Samedi de 09h00 à 12h30	<b>P1 : Mercredi 23 mai de 14h00 à 17h00</b> <b>mairie d'arrondissement</b> <b>Salle 112 (1<sup>er</sup> étage)</b> <b>2 place Ferdinand Brunot</b> <b>75014 Paris</b>

		<p><b>P2 : Mardi 19 juin de 14h00 à 17h00</b>  <b>mairie d'arrondissement</b>  <b>Salle polyvalente (RDC)</b>  <b>2 place Ferdinand Brunot</b>  <b>75014 Paris</b></p>
Gentilly	<p>Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 sauf le mardi fermeture à 19h00  Samedi de 08h30 à 12h00</p>	<p><b>P1 : Lundi 28 mai de 14h00 à 17h00</b>  <b>Service urbanisme de Gentilly</b>  <b>19 rue du Val-de-Marne</b>  <b>94250 Gentilly</b></p> <p><b>P2 : Lundi 25 juin de 09h00 à 12h00</b>  <b>Service urbanisme de Gentilly</b>  <b>19 rue du Val-de-Marne</b>  <b>94250 Gentilly</b></p>
Le Kremlin-Bicêtre	<p>Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00. Jeudi de 08h30 à 19h00  Samedi de 08h30 à 12h00</p>	<p><b>P1 : Vendredi 25 mai de 08h30 à 11h30</b>  <b>Hôtel de Ville</b>  <b>Boxe « Liberté »</b>  <b>1 place Jean Jaurès</b>  <b>94270 Le Kremlin-Bicêtre</b></p> <p><b>P2 : Mercredi 20 juin de 08h30 à 11h30</b>  <b>Hôtel de Ville</b>  <b>Boxe « Liberté »</b>  <b>1 place Jean Jaurès</b>  <b>94270 Le Kremlin-Bicêtre</b></p>
Villejuif	<p>Lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00  Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  Samedi de 08h30 à 12h00</p>	<p><b>P1 : Vendredi 25 mai de 13h30 à 16h30</b>  <b>Hôtel de Ville</b>  <b>Accueil central</b>  <b>Esplanade Pierre-Yves Cosnier</b>  <b>94800 Villejuif</b></p> <p><b>P2 : Mercredi 20 juin de 13h30 à 16h30</b>  <b>Hôtel de Ville</b>  <b>Accueil central</b>  <b>Esplanade Pierre-Yves Cosnier</b>  <b>94800 Villejuif</b></p> <p><i>13h00</i>  <i>11h00 / 11h30</i>  <i>11h00 / 11h30</i>  <i>11h00 / 11h30</i></p> 

Vitry-sur-Seine	Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Samedi de 08h30 à 12h00	<b>P1 : Samedi 2 juin de 08h30 à 11h30</b> Hôtel de Ville locaux de la direction Voirie-Environnement (1 <sup>er</sup> étage, zone jaune) 2 avenue Youri Gagarine 94400 Vitry-sur-Seine
		<b>P2 : Jeudi 14 juin de 09h00 à 12h00</b> Hôtel de Ville locaux de la direction Voirie-Environnement (1 <sup>er</sup> étage, zone jaune) 2 avenue Youri Gagarine 94400 Vitry-sur-Seine
Saint-Mandé	Lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 Vendredi de 08h30 à 17h00 Samedi de 09h15 à 12h30	<b>P1 : Mardi 29 mai de 14h00 à 17h00</b> Hôtel de Ville bureaux « guichet unique » (RDC) 10 place Charles Digeon 94160 Saint-Mandé
		<b>P2 : Mercredi 6 juin de 09h00 à 12h00</b> Hôtel de Ville bureaux « guichet unique » (RDC) 10 place Charles Digeon 94160 Saint-Mandé
Maisons-Alfort	Lundi au vendredi de 08h30 à 13h00 et de 13h30 à 18h00 Samedi de 08h30 à 12h00	<b>P1 : Lundi 4 juin de 15h00 à 18h00</b> Hôtel de Ville 118 avenue du Général de Gaulle 94140 Maisons-Alfort
		<b>P2 : Samedi 16 juin de 09h00 à 12h00</b> Hôtel de Ville 118 avenue du Général de Gaulle 94140 Maisons-Alfort
Charenton-le-Pont	Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 Samedi fermé	<b>P1 : Mercredi 30 mai de 14h00 à 17h00</b> Hôtel de Ville salle du 3 <sup>ème</sup> étage 48 rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont

		<b>P2 : Mardi 12 juin de 14h00 à 17h00</b> <b>Hôtel de Ville</b> <b>Services techniques – salle des conférences</b> <b>49 rue de Paris</b> <b>94220 Charenton-le-Pont</b>
Alfortville	Lundi au jeudi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf jeudi de 15h30 à 17h30 - Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 – Samedi de 09h30 à 12h00	<b>P1 : Mardi 22 mai de 09h00 à 12h00</b> <b>Centre Technique Municipal</b> <b>3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus</b> <b>94140 Alfortville</b>
		<b>P2 : Lundi 18 juin de 14h00 à 17h00</b> <b>Centre Technique Municipal</b> <b>3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus</b> <b>94140 Alfortville</b>
Saint-Maurice	Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf vendredi de 13h30 à 16h30 Samedi de 09h00 à 11h45	<b>P1 : Lundi 11 juin de 14h00 à 17h00</b> <b>Hôtel de Ville</b> <b>55 rue du Maréchal Leclerc</b> <b>94410 Saint-Maurice</b>
		<b>P2 : Samedi 23 juin de 09h00 à 11h45</b> <b>Hôtel de Ville</b> <b>55 rue du Maréchal Leclerc</b> <b>94410 Saint-Maurice</b>

**La pièce N°3 (dossiers d'enquête publique unique),  
compte tenu de son volume (6000 pages) est jointe  
séparément.**



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

21-29, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94038 CRETEIL - 01 49 56 60 00

www.val-de-marne.pref.gouv.fr

**NE PAS RECOUVRIR  
AVANT LE 26 JUIN 2018**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique relative à :

la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII ;

la demande de permis de construire de cette unité sur la commune d'Ivry-sur-Seine valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères existante ;

Son périmètre est le suivant :

pour le département du Val-de-Marne : les communes d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly ;

pour le département de Paris : les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements.

procédé à une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII et la demande de permis de construire de cette unité sur la commune d'Ivry-sur-Seine valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères existante

**du mardi 22 mai 2018 au lundi 26 juin 2018 inclus pendant 36 jours consécutifs.**

Le dossier du projet est le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers - 21-29, Avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil - 01 49 56 60 00

Le dossier de l'enquête sera tenu à la disposition du public dans les mairies mentionnées ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies **du mardi 22 mai 2018 au lundi 26 juin 2018 inclus :**

VAL-DE-MARNE		PARIS	
Ivry-sur-Seine	Maisons-Alfort	Paris 4 <sup>ème</sup>	Paris 14 <sup>ème</sup>
Charenton-le-Pont	Vitry-sur-Seine	Paris 5 <sup>ème</sup>	Paris 20 <sup>ème</sup>
Saint-Mandé	Villejuif	Paris 11 <sup>ème</sup>	
Saint-Maurice	Le Kremlin-Bicêtre	Paris 12 <sup>ème</sup>	
Gentilly		Paris 13 <sup>ème</sup>	

L'enquête sera conduite par une commission d'enquête composée des membres suivants :  
Monsieur Jean-Pierre CHAULET, Général de Gendarmerie en retraite,  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, Géomètre - expert foncier en retraite, Monsieur AUTREMAT, Cadre bancaire, en retraite  
Le nombre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations aux lieux, jours et heures précisés dans le tableau ci-joint annexé.  
Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête (version papier ou numérique) et déposer ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser à la commission d'enquête pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions envoyées par courrier à la commission d'enquête seront annexées aux registres.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête de la manière suivante :

soit par courrier à l'adresse suivante : préfecture du Val-de-Marne – Direction de la coordination des affaires publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures publiques - 21-23 avenue du Général de Gaulle – 94038 Créteil

soit par mail fonctionnelle de la préfecture du Val-de-Marne à l'adresse suivante : [pref@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref@val-de-marne.gouv.fr)

soit par le registre électronique à l'adresse suivante : <http://future-uve-ivry-paris-xiii.enquete-publique.net>

soit par la boîte mail réservée à cette enquête à l'adresse suivante : [future-uve-ivry-paris-xiii@publegal.net](mailto:future-uve-ivry-paris-xiii@publegal.net)

Le dossier d'enquête, l'avis d'enquête et le dossier d'enquête publique seront consultables en ligne

sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : [www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AQEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques](http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AQEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques)

ou sur le portail internet du Syctom dédié au projet : <http://projet-ivryparis13.syctom.fr>

En conclusion de cette enquête, la commission d'enquête transmettra les dossiers accompagnés des conclusions et de l'ensemble des pièces au préfet (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 21-23 avenue du Général de Gaulle – 94038 Créteil) accompagnés de son avis.

Le rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an, à la préfecture du Val-de-Marne – DCPAT/BEPUP, dans les communes d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly et de Paris (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements) et sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AQEP-Avis-d-Enquetes-Publiques>

Le dossier de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre, au nom de l'État, la décision relative au permis de construire concernant le projet et la demande d'autorisation d'exploiter est le Préfet du Val-de-Marne

**INDEXE- ENQUETE PUBLIQUE SYCTOM A IVRY-SUR-SEINE**

Horaires d'ouverture des lieux de consultation du dossier et dates de permanences

**11ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**12ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**13ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**14ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**20ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**PARIS**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**4ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**5ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**11ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**12ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

## 11ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**P1 : Vendredi 26 mai 2018 de 14h00 à 17h00**

**P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 8h30 à 11h30**

Hôtel de Ville - salle Henri Mortier - 12 place Léon Blum - 75011 Paris

## 12ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**P1 : Jeudi 31 mai 2018 de 9h00 à 12h00**

Hôtel de Ville - salle Nation - 130 avenue Daumesnil - 75012 Paris

**P2 : Lundi 11 juin 2018 de 14h00 à 17h00**

Hôtel de Ville - salle Bastille - 130 avenue Daumesnil - 75012 Paris

## 20ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**P1 : Jeudi 31 mai 2018 de 14h00 à 17h00**

**P2 : Jeudi 21 juin 2018 de 8h30 à 11h30**

Hôtel de Ville - Bureau 214 - 2<sup>ème</sup> étage - ascenseur A - 6 place Gambetta - 75020 Paris

## 13ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 8h30 à 11h30**

**P2 : Jeudi 7 juin 2018 de 16h00 à 19h00**

**P3 : Mardi 19 juin 2018 de 8h30 à 11h30**

Hôtel de Ville - Service des Affaires Générales et Elections (Aile A - 1<sup>er</sup> étage) - 1 place d'Italie - 75013 Paris

## IVRY-SUR-SEINE

Lundi, mardi, mercredi de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15 • Jeudi de 08h30 à 17h00 • Vendredi de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 • Samedi : fermé

**P1 : Lundi 28 mai 2018 de 8h30 à 11h30**

**P2 : Mercredi 6 juin 2018 de 13h30 à 16h30**

**P3 : Jeudi 14 juin 2018 de 14h00 à 17h00**

+ réunion publique à 19h30

Espace Robespierre - 2 rue Robespierre - 94200 Ivry-sur-Seine

**P4 : Lundi 26 juin 2018 de 14h16 à 17h15**

Hôtel de Ville - Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex

## 14ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

**P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 14h00 à 17h00**

Hôtel de Ville - Salle 112 (1<sup>er</sup> étage) - 2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

**P2 : Mardi 19 juin 2018 de 14h00 à 17h00**

Hôtel de Ville - Salle polyvalente (RDC) - 2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

## GENTILLY

Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 • sauf le mardi fermeture à 19h00 • Samedi de 08h30 à 12h00

**P1 : Lundi 28 mai 2018 de 14h00 à 17h00**

**P2 : Lundi 26 juin 2018 de 9h00 à 12h00**

Service urbanisme de Gentilly - 19 rue du Val-de-Marne - 94250 Gentilly

## LE KREMLIN-BICÈTRE

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 • Jeudi de 08h30 à 19h00 • Samedi de 08h30 à 12h00

**P1 : Vendredi 26 mai 2018 de 8h30 à 11h30**

**P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 8h30 à 11h30**

Hôtel de Ville - Boxes « Liberté » - 1 place Jean Jaurès - 94270 Le Kremlin-Bicêtre

## VILLEJUIF

Lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 • Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 • Samedi de 08h30 à 12h00

**P1 : Vendredi 26 mai 2018 de 13h30 à 16h30**

**P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 13h30 à 16h30**

Hôtel de Ville - Accueil central - Esplanade Pierre-Yves Cosnier - 94800 Villejuif

## VITRY-SUR-SEINE

Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 • Samedi de 08h30 à 12h00

**P1 : Samedi 2 juin de 8h30 à 11h30**

**P2 : Jeudi 14 juin de 9h00 à 12h00**

Hôtel de Ville - locaux de la direction Voirie-Environnement - (1<sup>er</sup> étage, zone jaune) 2 avenue Youri Gagarine - 94400 Vitry-sur-Seine

## SAINT-MAURICE

Lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 • Vendredi de 08h30 à 17h00 • Samedi de 09h15 à 12h30

**P1 : Mardi 29 mai 2018 de 14h00 à 17h00**

**P2 : Mercredi 6 juin 2018 de 9h00 à 12h00**

Hôtel de Ville - bureaux « guichet unique » (RDC) - 10 place Charles Digeon - 94160 Saint-Maurice

## MAISONS-ALFORT

Lundi au vendredi de 08h30 à 13h00 et de 13h30 à 18h00 • Samedi de 08h30 à 12h00

**P1 : Lundi 4 juin 2018 de 16h00 à 18h00**

**P2 : Samedi 16 juin 2018 de 9h00 à 12h00**

Hôtel de Ville - 118 avenue du Général de Gaulle - 94140 Maisons-Alfort

## CHARENTON-LE-PONT

Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 • Samedi fermé

**P1 : Mercredi 30 mai 2018 de 14h00 à 17h00**

Hôtel de Ville - salle du 3<sup>ème</sup> étage - 48 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont

**P2 : Mardi 12 juin 2018 de 14h00 à 17h00**

Hôtel de Ville - Services techniques - salle des conférences - 49 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont

## ALFORTVILLE

Lundi au jeudi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf jeudi de 15h30 à 17h30 • Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 • Samedi de 09h30 à 12h00

**P1 : Mardi 22 mai 2018 de 9h00 à 12h00**

**P2 : Lundi 18 juin 2018 de 14h00 à 17h00**

Centre Technique Municipal - 3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus - 94140 Alfortville

## SAINT-MAURICE

Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf vendredi de 13h30 à 16h30 • Samedi de 09h00 à 11h45

**P1 : Lundi 11 juin 2018 de 14h00 à 17h00**

**P2 : Samedi 23 juin 2018 de 9h00 à 11h45**

Hôtel de Ville - 55 rue du Maréchal Leclerc - 94410 Saint-Maurice





Services de l'état   Politiques publiques   Actualités   Publications   Démarches administratives   Vous êtes

Accueil > Publications > AOEP : Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques > **IVRY-SUR-SEINE - projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers**

## AOEP : Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques **IVRY-SUR-SEINE - SYCTOM**

Mise à jour le 27/06/2018

GARE SNCF Bry-Villiers-Champigny

ORLY, quartier des roses - secteur de renouvellement urbain

BOISSY SAINT-LEGER - ouverture d'une enquête publique relative à la ZAC

Charmerais

**IVRY-SUR-SEINE - projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers**

Plate-forme aéroportuaire Paris Charles de Gaulle - Rejets des eaux pluviales - AEROPORTS DE PARIS

CACHAN - Institution de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la parcelle M182

LA QUEUE-EN-BRIE - création d'un nouveau cimetière route du pont Banneret  
IVRY-SUR-SEINE - permis de construire au 12 Rue Maurice Gunsbourg (ancienne imprimerie "Le Monde")

VALENTON - délimitation d'un secteur de renouvellement urbain

LA QUEUE-EN-BRIE - ZAC Notre-Dame  
VITRY-SUR-SEINE - ZAC Gare des Ardoines

VILLEJUIF - ZAC "Campus Grand Parc"  
LIGNE 14-sud du métro du Grand Paris

BONNEUIL-SUR-MARNE - Projet de réalisation d'un 4<sup>ème</sup> puits de production géothermale

Il a été procédé du **mardi 22 mai 2018** au **lundi 25 juin 2018** inclus, soit pendant une durée de 35 jours consécutifs, à une enquête publique unique relative à :

- la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Pans 13
- la demande de permis de construire de cette unité sur la commune de Ivry-sur-Seine valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères existante

Au terme de l'enquête, 1844 observations sur le registre électronique et 75 sur les registres déposés en mairies ont été recueillies, soit un total de 2019 observations.

L'arrêté d'ouverture d'enquête :

> **SYCTOM - arrêté d'ouverture d'enquête** - format : PDF   - 0,42 Mb

Le président de la commission d'enquête, M. Jean-Pierre Chaulet, remettra au préfet du Val-de-Marne son rapport et ses conclusions en août prochain.

Partager   

### Documents listés dans l'article :

 > [SYCTOM - arrêté d'ouverture d'enquête - format PDF - 0.42 Mb - 15/06/2018](#)

UN SITE DU

**sycotom**

PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE IVRY-PARIS XIII

Recherche

OK

Accueil

La gestion des déchets

Le projet d'Ivry Paris XIII

UVE : enquête publique

UVO : dialogue continu

Les archives du projet

## Enquête publique sur le projet d'UVE

L'enquête publique sur le projet d'UVE se déroulera du 22 mai au 25 juin 2018. Ce site vous permet de vous informer sur le projet et sur les modalités de l'enquête publique.

[En savoir plus](#)



La gestion des déchets



En savoir plus sur l'UVE



L'enquête publique sur l'UVE

# Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 75

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 60 (4,46 €) - 75 (5,60 €) - 78 (5,25 €) - 81 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50 €) - 85 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et la Communication de décembre 2017.

## Divers société

### PATUCO

SARL au capital de 2.000 euros  
4 rue de la Fontaine au Roi  
75011 PARIS  
13 742 533 RCS PARIS

2018, le Président a constaté la réduction de capital ramené à 1.000 euros par rachat et annulations.

2018, l'Associé Unique a 1) Pris la démission de Mme Mathilde DIMIER RINETIERE (Président) et de M. de VILLEFAYOT (Directeur Général), 2) le Président, M. Maxime VILLEFAYOT, 3) 85 boulevard de Magenta 75010

### SCIER.

SARL au capital de 3 048,98 euros  
Siège social  
avenue des Champs Elysées  
75008 PARIS  
882 651 115 RCS PARIS

2018, l'AGE a nommé en qualité de Mme Sylvie RAIMBAULT, de la rue des Terres 75017 PARIS, en remplacement de Mme Jihad CHOKRI, titulaire.

acte sous seing privé en date du 28/03/18 à Paris, enregistré le 17 mai 2018 cet acte des impôts de Paris St-Sulpice, réactif n°2016 20943 référence 2018 48.

### ADAME JACQUELINE HEURTEAU

IN, propriétaire d'un fonds de commerce 90 boulevard Brune 75014 PARIS, actuellement immatriculé au RCS de Paris le N 323 137 919.

### MONSIEUR ERIC HEURTEAU

grant doué fonds, immatriculé au e Paris sous le n° 410 871 875 un fonds de commerce de vente d'outillages, machines agricoles, équipements industriels, sis au 14 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS, moyennant le prix de 20 000 euros. L'entre en a été fixé au 29 mars 2018. Les litiges éventuelles et la correspondance requises dans les dix jours de la date des publications légales entre amis de chacune des parties et pour leur domicile respectif.

Pour faire paraître vos ANNONCES LÉGALES dans **Le Parisien**

## L'OFFICE DES FORMALITÉS

- Annonces judiciaires et légales sur toute la France
- Formalités légales de création et modification de sociétés
- Domiciliation commerciale

Tel. 01 44 54 54 52 30-32 bd de Sébastopol, Paris 4<sup>e</sup>

## CORAYA

SARL au capital de 7 622 45 €  
Siège social 59 avenue Simon Bolivar  
75019 PARIS  
RCS N° 433767639 de PARIS

L'AGE du 17 mai 2018 a décidé d'étendre l'objet social à toutes activités relatives à l'exercice, de soins esthétiques, de la coiffure, de traitements corporels et aux autres activités de détente et notamment : salon de coiffure mixte et enfants, coupe, brushing, soin, coloration, permanente, extension, et toutes pratiques se rapportant à l'activité de salon coiffure.  
Le reste sans changement.  
Mention sera faite au RCS de PARIS.

## Insertions diverses

1) Que la garantie, émise le 25 juin 2007, qu'elle avait accordée par l'intermédiaire du CREDIT DU NORD, Société Anonyme au capital de 890 263 248,00 euros - SIREN 456 504 851 RCS LILLE - dont le siège social est à Lille (59000), 28 place Ribour et le siège central à PARIS 75008 59 boulevard Haussmann, ayant son agence des Financements Immobiliers Ile de France à PARIS (75008), 50 rue d'Anjou à la Société

## S.O.D.E.S.

Société Anonyme au capital de 3 000 000 Euros ayant son siège social à PARIS (75008), 41 Avenue Montaigne, au titre de son activité de Transaction sur Immeubles et fonds de commerce sans réception de fonds, visée par la loi du 2 janvier 1970 prendra fin dans un délai de trois jours francs après la présente publication. Les créances, s'il en existe devront être produites entre les mains de l'agence sus-indiquée de la Banque dans les trois mois du présent avis.

Que la garantie, émise le 31 janvier 2012, qu'elle avait accordée par l'intermédiaire du CREDIT DU NORD, Société Anonyme au capital de 890 263 248,00 euros - SIREN 456 504 851 RCS LILLE - dont le siège social est à Lille (59000), 28 place Ribour et le siège central à PARIS 75008 59 boulevard Haussmann, ayant son agence des Financements Immobiliers Ile de France à PARIS (75008), 50 rue d'Anjou à la Société

## S.O.D.E.S.

Société Anonyme au capital de 3 000 000 Euros ayant son siège social à PARIS (75008), 41 Avenue Montaigne, au titre de son activité de Gestion Immobilière visée par la loi du 2 janvier 1970 prendra fin dans un délai de trois jours francs après la présente publication. Les créances, s'il en existe devront être produites entre les mains de l'agence sus-indiquée de la Banque dans les trois mois du présent avis.

## Enquête Publique

### publilégal

23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris  
www.enquetes-publiques.fr  
Tél 01.42.96.96.54

### REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE  
21-29, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
94038 CRETEIL 01 49 56 60 00  
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

### RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique relative à

- la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII ;  
- la demande de permis de construire de cette unité sur la commune d'Ivry-sur-Seine valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères existante;

Son périmètre est le suivant :  
- pour le département du Val-de-Marne : les communes d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly ;  
- pour le département de Paris : les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements.

Il sera procédé à une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII et la demande de permis de construire de cette unité sur la commune d'Ivry-sur-Seine valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères existante du **mardi 22 mai 2018 au lundi 25 juin 2018 inclus** pendant 35 jours consécutifs.

Le maître d'ouvrage du projet est le Sycotm, l'agence métropolitaine des déchets ménagers - 35 boulevard Sébastopol - 75 001 PARIS

Les pièces du dossier de l'enquête seront tenues à la disposition du public dans les mairies mentionnées ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies du **mardi 22 mai 2018 au lundi 25 juin 2018 inclus** :

#### VAL-DE-MARNE

Ivry-sur-Seine  
Charenton-le-Pont  
Saint-Mandé  
Saint-Maurice  
Alfortville  
Maisons-Alfort  
Vitry-sur-Seine  
Villejuif  
Le Kremlin-Bicêtre  
Gentilly

#### PARIS

Pans 4<sup>ème</sup>  
Pans 5<sup>ème</sup>  
Pans 11<sup>ème</sup>  
Pans 12<sup>ème</sup>  
Pans 13<sup>ème</sup>  
Pans 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête composée des membres suivants :

**Président**: Monsieur Jean-Pierre CHAULET, Général de Gendarmerie en retraite.

**Membres**: Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, Géomètre - expert foncier en retraite, Monsieur Yves LE PAUTREMAT, Cadre bancaire, en retraite.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures précisés dans le tableau ci-joint annexé.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête (version papier ou numérique) et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit à la commission d'enquête pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions envoyées par courrier à la commission d'enquête seront annexées aux registres d'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête de la manière suivante :

- par courrier à l'adresse suivante : préfecture du Val-de-Marne à - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 21-23 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil
- sur la boîte mail fonctionnelle de la préfecture du Val-de-Marne à l'adresse suivante : pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr
- sur un registre électronique à l'adresse suivante <http://future-uve-ivry-paris-xiii.enquetespublique.net>
- sur la boîte mail réservée à cette enquête à

l'adresse suivante : [future-uve-ivry-paris-xiii@enquetespublique.net](mailto:future-uve-ivry-paris-xiii@enquetespublique.net)

L'arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête et le dossier d'enquête publique seront également consultables en ligne :

- sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>
- sur le site internet du Sycotm dédié au projet : <http://projet-ivryparis13.sycotm.fr>

A l'expiration de cette enquête, la commission d'enquête transmettra les dossiers accompagnés de ses conclusions et de l'ensemble des pièces au préfet (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 21-23 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil) accompagnés de son avis.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an, à la préfecture du Val-de-Marne - DCCPAT/BEUP, dans les mairies d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly et de Paris (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements) et sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre, au nom de l'Etat, la décision relative au permis de construire concernant le projet et la demande d'autorisation d'exploitation est le Préfet du Val-de-Marne.

### ANNEXE - ENQUETE PUBLIQUE SYCOTM A IVRY-SUR-SEINE

Horaires d'ouverture des lieux de consultation du dossier et dates de permanences

#### 4ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

P1 : Vendredi 25 mai 2018 de 9h00 à 12h00  
P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - salle Calmon - 4<sup>ème</sup> étage  
2 place Baudoyer - 75 181 Paris Cedex 04

#### 5ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

P1 : Lundi 11 juin 2018 de 9h00 à 12h00  
P2 : Mardi 19 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - Maison des Droits - Bureau 2  
21 place du Panthéon - 75005 Paris

#### 11ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

P1 : Vendredi 25 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - salle Henri Mortier - 12 place Leon Blum - 75011 Paris

#### 12ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

P1 : Jeudi 31 mai 2018 de 9h00 à 12h00  
Hôtel de Ville - salle Nation - 130 avenue Daumesnil - 75012 Paris

P2 : Lundi 11 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - salle Bastille - 130 avenue Daumesnil - 75012 Paris

#### 20ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

P1 : Jeudi 31 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Jeudi 21 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
Hôtel de Ville - Bureau 214 - 2<sup>ème</sup> étage - ascenseur A - 6 place Gambetta - 75020 Paris

#### 13ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 8h30 à 11h30  
P2 : Jeudi 7 juin 2018 de 16h00 à 19h00  
P3 : Mardi 19 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
Hôtel de Ville - Service des Affaires Générales et Elections (Aile A - 1<sup>er</sup> étage) - 1 place d'Italie - 75013 Paris

#### IVRY-SUR-SEINE

Lundi, mardi, mercredi de 08h30 à 11h45 et

de 13h30 à 17h15 • Jeudi de 08h30 à 17h00

• Vendredi de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 • Samedi fermé

P1 : Lundi 28 mai 2018 de 8h30 à 11h30  
P2 : Mercredi 6 juin 2018 de 13h30 à 16h30  
P3 : Jeudi 14 juin 2018 de 14h00 à 17h00

• réunion publique à 19h30  
Espace Robespierre - 2 rue Robespierre - 94200 Ivry-sur-Seine

P4 : Lundi 25 juin 2018 de 14h15 à 17h15  
Hôtel de Ville - Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

#### 14ÈME ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30

P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - Salle 112 (1<sup>er</sup> étage) - 2 place Ferdinand Brunel - 75014 Paris

P2 : Mardi 19 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - Salle polyvalente (RDC) - 2 place Ferdinand Brunel - 75014 Paris

#### GENTILLY

Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 • sauf le mardi fermeture à 19h00 • Samedi de 08h30 à 12h00

P1 : Lundi 28 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Lundi 25 juin 2018 de 9h00 à 12h00  
Service urbanisme de Gentilly - 19 rue du Val-de-Marne - 94250 Gentilly

#### LE KREMLIN-BICÈTRE

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h00 • Samedi de 08h30 à 12h00

P1 : Vendredi 25 mai 2018 de 8h30 à 11h30  
P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
Hôtel de Ville - Boite « Liberté » - 1 place Jean Jaurès - 94270 Le Kremlin-Bicêtre

#### VILLEJUIF

Lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 • Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 • Samedi de 08h30 à 12h00

P1 : Vendredi 25 mai 2018 de 13h30 à 16h30  
P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 13h30 à 16h30  
Hôtel de Ville - Accueil central - Esplanade Pierre-Yves Cosnier - 94800 Villejuif

#### VITRY-SUR-SEINE

Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 • Samedi de 08h30 à 12h00

P1 : Samedi 2 juin de 8h30 à 11h30  
P2 : Jeudi 14 juin de 9h00 à 12h00  
Hôtel de Ville - locaux de la direction Voirie-Environnement - (1<sup>er</sup> étage, zone jaune) 2 avenue Youn Gagarine - 94400 Vitry-sur-Seine

#### SAINT-MAURICE

Lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 • Vendredi de 08h30 à 17h00 • Samedi de 09h15 à 12h30

P1 : Mardi 29 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Mercredi 6 juin 2018 de 9h00 à 12h00  
Hôtel de Ville - bureaux « guichet unique » (RDC) - 10 place Charles Digeon - 94160 Saint-Mandé

#### MAISONS-ALFORT

Lundi au vendredi de 08h30 à 13h00 et de 13h30 à 18h00 • Samedi de 08h30 à 12h00

P1 : Lundi 4 juin 2018 de 15h00 à 18h00  
P2 : Samedi 16 juin 2018 de 9h00 à 12h00  
Hôtel de Ville - 118 avenue du Général de Gaulle - 94140 Maisons-Alfort

#### CHARENTON-LE-PONT

Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 • Samedi fermé

P1 : Mercredi 30 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - salle du 3<sup>ème</sup> étage - 48 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont

P2 : Mardi 12 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - Services techniques - salle des conférences - 49 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont

#### ALFORTVILLE

Lundi au jeudi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf vendredi de 15h30 à 17h30 • Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 • Samedi de 09h30 à 12h00

P1 : Mardi 22 mai 2018 de 9h00 à 12h00  
P2 : Lundi 18 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
Centre Technique Municipal - 3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus - 94140 Alfortville

#### SAINT-MAURICE

Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf vendredi de 13h30 à 16h30 • Samedi de 09h00 à 11h45

P1 : Lundi 11 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Samedi 23 juin 2018 de 9h00 à 11h45  
Hôtel de Ville - 55 rue du Maréchal Leclerc - 94410 Saint-Maurice

EP18-132 enquête-publique@publilegal.fr

# Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 94

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements  
80 (4,48 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2017.

## Enquête Publique

publilégal

23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris  
www.enquetes-publiques.fr  
Tél : 01.42.96.96.54

l'adresse suivante : [future-uve-ivry-paris-xiii@enquetepublique.net](mailto:future-uve-ivry-paris-xiii@enquetepublique.net)

L'arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête et le dossier d'enquête publique seront également consultables en ligne :

- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEF-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

- sur le site internet du Systom dédié au projet : <http://projet-ivryparis13.systom.fr>

À l'expiration de cette enquête, la commission d'enquête transmettra les dossiers accompagnés de ses conclusions et de l'ensemble des pièces au préfet (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 21-23 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil) accompagnés de son avis.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an, à la préfecture du Val-de-Marne - DCP/PA/T/GEUP, dans les mairies d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly et Paris (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements).

Une enquête publique sera menée par la commune d'Ivry-sur-Seine relative à la demande d'autorisation de construire une unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du site de traitement des déchets ménagers Ivry Paris XIII et la demande de permis de construire de cette unité sur la commune d'Ivry-sur-Seine valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères existante n°22 mai 2018 au lundi 25 juin 2018 inclus pendant 35 jours consécutifs.

Le maître d'ouvrage du projet est le Systom, les métropolitains des déchets ménagers - boulevard Sébastopol - 75 001 PARIS

Les pièces du dossier de l'enquête seront à la disposition du public dans les mairies mentionnées ci-dessous aux jours et heures d'ouverture au public des horaires du mardi 22 mai 2018 au lundi 25 juin 2018 inclus :

**PARIS**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MANDÉ**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MAURICE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**ALFORTVILLE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**MAISONS-ALFORT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VITRY-SUR-SEINE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VILLEJUIF**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**LE KREMLIN-BICÊTRE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**GENTILLY**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**PARIS**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MANDÉ**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MAURICE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**ALFORTVILLE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**MAISONS-ALFORT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VITRY-SUR-SEINE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VILLEJUIF**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**LE KREMLIN-BICÊTRE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**GENTILLY**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**PARIS**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MANDÉ**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MAURICE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**ALFORTVILLE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**MAISONS-ALFORT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VITRY-SUR-SEINE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VILLEJUIF**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**LE KREMLIN-BICÊTRE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**GENTILLY**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**PARIS**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MANDÉ**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MAURICE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**ALFORTVILLE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**MAISONS-ALFORT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VITRY-SUR-SEINE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VILLEJUIF**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**LE KREMLIN-BICÊTRE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**GENTILLY**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**PARIS**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MANDÉ**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MAURICE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**ALFORTVILLE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**MAISONS-ALFORT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VITRY-SUR-SEINE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VILLEJUIF**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**LE KREMLIN-BICÊTRE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**GENTILLY**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**PARIS**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MANDÉ**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MAURICE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**ALFORTVILLE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**MAISONS-ALFORT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VITRY-SUR-SEINE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VILLEJUIF**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**LE KREMLIN-BICÊTRE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**GENTILLY**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**PARIS**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MANDÉ**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MAURICE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**ALFORTVILLE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**MAISONS-ALFORT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VITRY-SUR-SEINE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**VILLEJUIF**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**LE KREMLIN-BICÊTRE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**GENTILLY**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**PARIS**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**CHARENTON-LE-PONT**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MANDÉ**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup>  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Paris 20<sup>ème</sup>

**SAINT-MAURICE**  
Paris 4<sup>ème</sup>  
Paris 5<sup>ème</sup>  
Paris 11<sup>ème</sup>  
Paris 12<sup>ème</sup>  
Paris 13<sup>ème</sup><

annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANCAISE
PRÉFÈTE DE L'ESSONNE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE PRÉFET DES YVELINES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE CREATION DE LA LIGNE L8 RELIANT LES GARES AEROPORT D'ORLY (EXCLUE) A VERSAILLES CHANTIERS, SOLICITEE PAR LA SOCIETE DU GRAND PARIS (SGP)

Un arrêté inter-préfectoral n°2018-PRÉFIDCPPAT/BUPE/063 du 3 mai 2018, les Préfets de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont décidé de soumettre ce projet à une enquête publique de 30 jours consécutifs qui se déroulera du LUNDI 11 JUIN 2018 à PARTIR DE 8H30 AU MARDI 10 JUILLET 2018 INCLUS JUSQU'À 19H00.

Le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de l'autorité environnementale, les avis recueillis lors de la phase d'examen du dossier en application des articles R.181-19 à R.181-32 du Code de l'environnement et un registre, préalablement ouvert, coté et paraphé par l'un des membres de la commission d'enquête seront déposés en mairies de Palaiseau, siège de l'enquête, d'Antony, de Versailles et de Magny-Les-Hameaux.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE
Le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de l'autorité environnementale, les avis recueillis lors de la phase d'examen du dossier en application des articles R.181-19 à R.181-32 du Code de l'environnement et un registre, préalablement ouvert, coté et paraphé par l'un des membres de la commission d'enquête seront déposés en mairies de Palaiseau, siège de l'enquête, d'Antony, de Versailles et de Magny-Les-Hameaux.

Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête : autorisationenvironnementale.ligne18.enquete publique.net

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
La commission d'enquête est composée par M. Henry Mydlarz, ingénieur en retraite, président de la commission ; M. Pierre Lantegacq, ingénieur en retraite ; M. Bernard-Claude Pant, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite.

Table with 2 columns: Location (Palaiseau, Magny-Les-Hameaux, Versailles) and dates/times for public inquiries.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées au maître d'ouvrage, la Société du Grand Paris (Immeuble Le Cézanne, 30 avenue des Fruitières, 93200 Saint-Denis, tél. 01 82 46 20 00).

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être, soit déposées dans le registre d'enquête papier mis à disposition en mairies de Palaiseau (91), d'Antony (92), de Versailles et de Magny-Les-Hameaux (78), pendant les heures normales d'ouverture des bureaux au public mentionnées ci-dessus.

soit déposées, sur le registre dématérialisé, accessible sur le site informatique mis à disposition à la mairie de Palaiseau (siège de l'enquête) ou via le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr (Rubriques Publications/Enquêtes-publiques/Eau/Autres-autorisations/LIGNE18-SGP) ou via le site internet dédié à l'enquête (http://autorisationenvironnementale.ligne18.enquete publique.net) du lundi 11 juin 2018 à partir de 8h30 au mardi 10 juillet 2018 jusqu'à 19h00.

soit reçues, de manière écrite ou orale, par l'un des commissaires de la commission d'enquête aux jours et heures de permanences, adressées au président de la commission d'enquête.

soit par courrier électronique au siège de l'enquête (Mairie de Palaiseau - Service du Développement Urbain - à l'attention du président de la commission d'enquête ligne 18 - 9 rue Louis Blanc - 91120 Palaiseau). Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie de Palaiseau dans les meilleurs délais et devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête papier (soit le mardi 10 juillet 2018 avant 19h00).

soit par courrier électronique reçu jusqu'au mardi 10 juillet 2018 avant 19h00 à l'adresse suivante : autorisationenvironnementale.ligne18@enquete publique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles inscrites sur les registres papier seront consultables à la mairie de Palaiseau, siège de l'enquête. Ces listes transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE
Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront consultables sur les sites internet des services de l'Etat en Essonne, dans les Hauts-de-Seine aux adresses de consultation du dossier d'enquête (voir ci-dessus). Une copie sera tenue à la disposition du public pendant un an en mairie des communes concernées par la demande d'autorisation environnementale (voir ci-dessus).

Conformément aux dispositions des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, à l'issue de la procédure, la Préfète de l'Essonne, le Préfet des Yvelines et le Préfet des Hauts-de-Seine statueront sur la demande d'autorisation environnementale après information et éventuellement consultation des Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et techniques.

Dès l'ouverture de l'enquête, les conseils municipaux des communes impactées par l'opération et les conseils syndicaux de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, de la Communauté d'Agglomération Saint-Quentin en Yvelines, de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, l'Établissement Public Territorial « Vallée Sud Grand Paris » sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale, notamment au regard des incidences environnementales. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête.

EP18-193 enquete-publique@publegal.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94038 CRETEIL 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.gouv.fr

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête : autorisationenvironnementale.ligne18.enquete publique.net

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
La commission d'enquête est composée par M. Henry Mydlarz, ingénieur en retraite, président de la commission ; M. Pierre Lantegacq, ingénieur en retraite ; M. Bernard-Claude Pant, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite.

Table with 2 columns: Location (Paris, Val-de-Marne) and dates/times for public inquiries.

Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête : autorisationenvironnementale.ligne18.enquete publique.net

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
La commission d'enquête est composée par M. Henry Mydlarz, ingénieur en retraite, président de la commission ; M. Pierre Lantegacq, ingénieur en retraite ; M. Bernard-Claude Pant, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite.

REPUBLIQUE FRANCAISE
PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
100 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE
93000 SAINT-DENIS 01 82 46 20 00
www.ssd.gouv.fr

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête : autorisationenvironnementale.ligne18.enquete publique.net

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
La commission d'enquête est composée par M. Henry Mydlarz, ingénieur en retraite, président de la commission ; M. Pierre Lantegacq, ingénieur en retraite ; M. Bernard-Claude Pant, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite.

Table with 2 columns: Location (Paris, Seine-Saint-Denis) and dates/times for public inquiries.

Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête : autorisationenvironnementale.ligne18.enquete publique.net

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
La commission d'enquête est composée par M. Henry Mydlarz, ingénieur en retraite, président de la commission ; M. Pierre Lantegacq, ingénieur en retraite ; M. Bernard-Claude Pant, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite.

Table with 2 columns: Location (Paris, Seine-Saint-Denis) and dates/times for public inquiries.

Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête : autorisationenvironnementale.ligne18.enquete publique.net

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
La commission d'enquête est composée par M. Henry Mydlarz, ingénieur en retraite, président de la commission ; M. Pierre Lantegacq, ingénieur en retraite ; M. Bernard-Claude Pant, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite.

REPUBLIQUE FRANCAISE
PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
100 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE
93000 SAINT-DENIS 01 82 46 20 00
www.ssd.gouv.fr

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête : autorisationenvironnementale.ligne18.enquete publique.net

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
La commission d'enquête est composée par M. Henry Mydlarz, ingénieur en retraite, président de la commission ; M. Pierre Lantegacq, ingénieur en retraite ; M. Bernard-Claude Pant, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite.

Table with 2 columns: Location (Paris, Seine-Saint-Denis) and dates/times for public inquiries.

Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête : autorisationenvironnementale.ligne18.enquete publique.net

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
La commission d'enquête est composée par M. Henry Mydlarz, ingénieur en retraite, président de la commission ; M. Pierre Lantegacq, ingénieur en retraite ; M. Bernard-Claude Pant, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite.

Table with 2 columns: Location (Paris, Seine-Saint-Denis) and dates/times for public inquiries.

Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête : autorisationenvironnementale.ligne18.enquete publique.net

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
La commission d'enquête est composée par M. Henry Mydlarz, ingénieur en retraite, président de la commission ; M. Pierre Lantegacq, ingénieur en retraite ; M. Bernard-Claude Pant, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite.

ABONNEZ-VOUS MAINTENANT AUX ECHOS Les Echos

abonnement.lesechos.fr



# Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 94

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 81 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50 €) - 85 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2017.

## Enquête Publique

publilégal 23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris  
www.enquetes-publiques.fr  
Tél : 01.42.96.96.54

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU VAL DE MARNE  
AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
94038 CRETEIL 01 49 56 60 00  
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Publication d'une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une installation de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-sur-Seine (13ème arrondissement de Paris) - 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements.

La demande d'autorisation d'exploiter une installation de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-sur-Seine (13ème arrondissement de Paris) - 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements.

La demande d'autorisation d'exploiter une installation de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-sur-Seine (13ème arrondissement de Paris) - 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements.

La demande d'autorisation d'exploiter une installation de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-sur-Seine (13ème arrondissement de Paris) - 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements.

La demande d'autorisation d'exploiter une installation de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-sur-Seine (13ème arrondissement de Paris) - 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements.

La demande d'autorisation d'exploiter une installation de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-sur-Seine (13ème arrondissement de Paris) - 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements.

L'adresse suivante : [future-uve-ivry-paris-xiii@publilegal.fr](mailto:future-uve-ivry-paris-xiii@publilegal.fr)

L'arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête et le dossier d'enquête publique seront également consultables en ligne : sur le portail Internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEF-Avis-d-ouverture-d-Enquetes-Publiques>

sur le site internet du Sycdom dédié au projet : <http://projet-ivryvpsn13.sycdom.fr>

Après l'expiration de cette enquête, la commission d'enquête transmettra les dossiers accompagnés de ses conclusions et de l'ensemble des pièces au préfet (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 21-23 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil) accompagné de son avis.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an, à la préfecture du Val-de-Marne - DCCPAT/BEPIP dans les mairies d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Ivry-sur-Seine, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly et de Paris (4ème, 5ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème arrondissements) et sur le portail Internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEF-Avis-d-ouverture-d-Enquetes-Publiques>

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre, au nom de l'Etat, la décision relative au permis de construire concernant le projet et la demande d'autorisation d'exploitation est le Préfet du Val-de-Marne.

### ANNEXE - ENQUÊTE PUBLIQUE SYCDOM À IVRY-SUR-SEINE

Horaires d'ouverture des lieux de consultation du dossier et dates de permanences

**4ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Vendredi 25 mai 2018 de 9h00 à 12h00  
P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - salle Calmon - 4ème étage  
2 place Baudoyer - 75 181 Paris Cedex 04

**5ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi : fermé  
P1 : Lundi 11 juin 2018 de 9h00 à 12h00  
P2 : Mardi 19 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - Maison des Droits - Bureau 2  
21 place du Panthéon - 75005 Paris

**11ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Vendredi 25 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
Hôtel de Ville - salle Henri Mortier - 12 place Léon Blum - 75011 Paris

**12ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi : fermé  
P1 : Jeudi 31 mai 2018 de 9h00 à 12h00  
Hôtel de Ville - salle Nation - 130 avenue Daumesnil - 75012 Paris

**13ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 8h30 à 11h30  
P2 : Jeudi 7 juin 2018 de 16h00 à 19h00  
P3 : Mardi 19 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
Hôtel de Ville - Service des Affaires Générales et Elections - (Aile A - 1er étage) - 1 place d'Italie - 75013 Paris

**14ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Mardi 19 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
Hôtel de Ville - Salle polyvalente (RDC) - 2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

**15ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Mardi 19 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
Hôtel de Ville - Salle polyvalente (RDC) - 2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

**16ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Mardi 19 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
Hôtel de Ville - Salle polyvalente (RDC) - 2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

**17ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Mardi 19 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
Hôtel de Ville - Salle polyvalente (RDC) - 2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

**18ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Mardi 19 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
Hôtel de Ville - Salle polyvalente (RDC) - 2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

de 13h30 à 17h15 • Jeudi de 08h30 à 17h00  
• Vendredi de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 • Samedi : fermé  
P1 : Lundi 28 mai 2018 de 8h30 à 11h30  
P2 : Mercredi 6 juin 2018 de 13h30 à 16h30  
P3 : Jeudi 14 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
+ réunion publique à 19h30  
Espace Robespierre - 2 rue Robespierre - 94200 Ivry-sur-Seine

**P4 : Lundi 25 juin 2018 de 14h15 à 17h15**  
Hôtel de Ville - Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

**14ÈME ARRONDISSEMENT**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00 • Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - Salle 112 (1er étage) - 2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

**P2 : Mardi 19 juin 2018 de 14h00 à 17h00**  
Hôtel de Ville - Salle polyvalente (RDC) - 2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

**GENTILLY**  
Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 • sauf le mardi fermeture à 19h00 • Samedi de 08h30 à 12h00  
P1 : Lundi 28 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Mardi 25 juin 2018 de 9h00 à 12h00  
Service urbanisme de Gentilly - 19 rue du Val-de-Marne - 94250 Gentilly

**LE KREMLIN-BICÊTRE**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 • Jeudi de 08h30 à 19h00 • Samedi de 08h30 à 12h00  
P1 : Vendredi 25 mai 2018 de 8h30 à 11h30  
P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
Hôtel de Ville - Boite « Liberté » - 1 place Jean Jaurès - 94270 Le Kremlin-Bicêtre

**VILLEJUIF**  
Lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 • Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 • Samedi de 08h30 à 12h00  
P1 : Vendredi 25 mai 2018 de 13h30 à 16h30  
P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 13h30 à 16h30  
Hôtel de Ville - Accueil central - Esplanade Pierre-Yves Cozianer - 94800 Villejuif

**VITRY-SUR-SEINE**  
Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 • Samedi de 08h30 à 12h00  
P1 : Samedi 2 juin 2018 de 8h30 à 11h30  
P2 : Jeudi 14 juin de 9h00 à 12h00  
Hôtel de Ville - locaux de la direction Voirie-Environnement - (1er étage, zone jaune) 2 avenue Youi Gagarine - 94400 Vitry-sur-Seine

**SAINT-MANDÉ**  
Lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 • Vendredi de 08h30 à 17h00 • Samedi de 09h15 à 12h30  
P1 : Mardi 29 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Mercredi 6 juin 2018 de 9h00 à 12h00  
Hôtel de Ville - bureaux « quichet unique » (RDC) - 10 place Charles Digeon - 94160 Saint-Mandé

**MAISONS-ALFORT**  
Lundi au vendredi de 08h30 à 13h00 et de 13h30 à 18h00 • Samedi de 08h30 à 12h00  
P1 : Lundi 4 juin 2018 de 15h00 à 18h00  
P2 : Samedi 16 juin 2018 de 9h00 à 12h00  
Hôtel de Ville - 118 avenue du Général de Gaulle - 94140 Maisons-Alfort

**CHARENTON-LE-PONT**  
Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 • Samedi fermé  
P1 : Mercredi 30 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
Hôtel de Ville - salle du 3ème étage - 48 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont

**P2 : Mardi 12 juin 2018 de 14h00 à 17h00**  
Hôtel de Ville - Services techniques - salle des conférences - 49 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont

**ALFORTVILLE**  
Lundi au jeudi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf jeudi de 15h30 à 17h30 • Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 • Samedi de 08h30 à 12h00  
P1 : Mardi 22 mai 2018 de 9h00 à 12h00  
P2 : Lundi 18 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
Centre Technique Municipal - 3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus - 94140 Alfortville

**SAINTE-MAURICE**  
Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf vendredi de 13h30 à 16h30 • Samedi de 09h00 à 11h45  
P1 : Lundi 11 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Samedi 23 juin 2018 de 9h00 à 11h45  
Hôtel de Ville - 55 rue du Maréchal Leclerc - 94410 Saint-Maurice

EP18-132 enquête-publique@publilegal.fr

## Constitution de société

Par acte SSP en date du 28 Mars 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

### MTI

Forme : SASU  
Capital : 1000 Euros  
Siège Social : 9, rue des Remouleurs, 94440 MAROLLES EN BRIE  
Durée : 99 ans  
Objet social : Consulting en informatique  
Cession d'actions et agréments : La cession de la collectivité des associés.  
Président : M. TAMJOUNI Mustapha, demeurant 9 rue des Remouleurs 94440 MAROLLES EN BRIE  
Immatriculation au RCS de CRETEIL

Par acte SSP en date du 21/03/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

### TOUT EN SECURITE

Forme : SASU  
Capital : 1000 euros  
Siège Social : Pt 202 3EME AVENUE - ESC. 10 HLM CHAPERON VERT, 94250 GENTILLY  
Durée : 99 ans  
Objet social : ACTIVITE DE SECURITE PRIVEE  
Président : M. BRAIK ABDERRAHMANE DEMURANT Pt 202 3EME AVENUE - ESC 10 HLM CHAPERON VERT 94250 GENTILLY  
Immatriculation au RCS de CRETEIL

Par acte SSP en date du 07 Mars 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

### FOOD STATION 94

Forme : SAS  
Capital : 2000 Euros  
Siège Social : 60 rue Jean Jaurès, 94500 Champigny sur marne  
Durée : 99 ans  
Objet social : restauration rapide, boisson non alcoolisées  
Président : M. ARIF Mohammad Imran demeurant 206, Allee Sous les murs du parc 78410 FLINS SUR SEINE  
Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Collectivités territoriales pour une bonne stratégie d'achat c'est Le Parisien

Par acte SSP en date du 19 Avril 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

### TOP NETTOYAGE

Forme : SASU  
Capital : 1000 Euros  
Siège Social : 83 Avenue De Versailles, 94320 THIAIS  
Durée : 99 ans  
Objet social : Nettoyage professionnel  
Président : Mme RAMOS SEMEDD Leonilde Da Conceicao, demeurant 83, avenue de Versailles 94320 THIAIS  
Immatriculation au RCS de CRETEIL

Par acte en date du 18 avril 2018, il a été constituée la SAS

### BETA.

Capital : 1 000 euros.  
Objet : Exercice des activités d'ingénierie en bâtiment et en bureau d'études.  
Siège social : 23 Ter rue de Petrogard 94140 ALFORTVILLE  
Durée : 99 ans  
Président : Madame BOURAGA Berthe demeurant 23 Ter rue de Petrogard 94140 ALFORTVILLE, nee le 06 mai 1977 à FRANCEVILLE (GABON) de nationalité Française.  
RCS CRETEIL.

Par acte SSP en date du 19 Mars 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

### H2K PEINTURES RENOVATIONS

Forme : SARL  
Capital : 6 000 Euros  
Siège Social : 33 Rue du Clos Fleury, 94800 VILLEJUIF  
Durée : 99 ans  
Objet social : Travaux de peinture intérieure et extérieure, revêtement de sols et murs, rénovation courante.  
Gérant : M. CHERIAA Kamel, Gérant, demeurant 33 Rue du Clos Fleury 94800 VILLEJUIF.  
Immatriculation au RCS de CRETEIL

Par acte SSP en date du 05 Avril 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

### N2A BATI

Forme : SASU  
Capital : 1000 Euros  
Siège Social : 02 Rue Du Clos Saint Denis, 94000 CRETEIL  
Durée : 99 ans  
Objet social : Peinture, ravalement, petite menuiserie et carrelage.  
Cession d'actions et agréments : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
La cession s'opère vis-à-vis de la société par une notification effectuée à son Président.  
Le transfert des actions fait l'objet d'une mention sur le registre des mouvements tenu par la société.  
Président : M. NAJAR Adel, demeurant 2, rue Du Clos Saint Denis 94000 Créteil  
Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Par acte SSP en date du 07 Mars 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

### SALES & LOGISTIC MOTORS

Forme : SASU  
Capital : 1000 Euros  
Siège Social : 32, Rue de Bir Hakeim 94160 Saint-Maur des Fossés  
RCS N : 821.236.676 de CRETEIL

Par acte SSP en date du 19 Avril 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

### SALES & LOGISTIC MOTORS

Forme : SASU  
Capital : 1000 Euros  
Siège Social : 32, Rue de Bir Hakeim 94160 Saint-Maur des Fossés  
RCS N : 821.236.676 de CRETEIL

Par acte SSP en date du 19 Avril 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

### SALES & LOGISTIC MOTORS

Forme : SASU  
Capital : 1000 Euros  
Siège Social : 32, Rue de Bir Hakeim 94160 Saint-Maur des Fossés  
RCS N : 821.236.676 de CRETEIL

Par acte SSP en date du 19 Avril 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

### SALES & LOGISTIC MOTORS

Forme : SASU  
Capital : 1000 Euros  
Siège Social : 32, Rue de Bir Hakeim 94160 Saint-Maur des Fossés  
RCS N : 821.236.676 de CRETEIL

# La remontée du dollar crée des remous sur les devises asiatiques

## DEVISES

**Le rebond rapide du dollar a mis sous pression les devises asiatiques.**

La volatilité a fait son retour en Asie. Moins de quatre banques centrales (Hong Kong, Indonésie, Philippines, Singapour) sont intervenues pour soutenir leur monnaie et limiter leur nervosité, et d'autres (Inde) se tiennent prêtes à agir. Le premier ministre de Malaisie, Najib Razak, a déclaré à l'agence Bloomberg que ces deux marchés de déclin, quelle qu'en soit la direction de son nom, ne le ringgit. Il suggère même l'intervention sur sa devise. Le ringgit gagne 3,6 % contre le dollar depuis le début de l'année, n'est pas volatil. La banque centrale de Malaisie avait subi de lourdes pres-

tes et frôlé la faillite à l'occasion de son combat contre le hedge fund de George Soros au début des années 1990. Depuis la mi-avril, le dollar a rebondi et gagné 2,5 %. Il perd encore 1 % depuis le début de l'année et 6 % sur un an.

La remontée rapide du billet vert, alimentée par la hausse des rendements des T-bonds, a pris de court les marchés. Les pays asiatiques (Corée, Singapour, Taïwan, Thaïlande) engagés dans la guerre des changes (course aux dévaluations concurrentielles), qui étaient intervenus pour vendre leurs monnaies en 2017, ont été moins belliqueux cette année. Certains, comme Singapour, ont même soutenu leur monnaie. « En mars, Taïwan et la Corée ont arrêté de vendre leurs devises respectives contre du dollar, et pour la seconde sans doute du fait de la pression des Etats-Unis. L'Indonésie lutte quant à elle contre la

## Le dollar rebondit

Indice Bloomberg dollar, en points



LES ECHOS // SOURCE: BLOOMBERG PHOTO: SHUTTERSTOCK

dépréciation de sa monnaie et les Philippines ont vendu des dollars, pour un montant de 28 milliards de dollars au premier trimestre et contre seulement 17 milliard de dollars en 2017 », constate Craig Chan, stratège changes pour l'Asie chez Nomura.

## Privilégier la stabilité

Les banques centrales asiatiques privilégient aujourd'hui généralement la stabilité de leur monnaie à sa compétitivité. Elles veulent limiter leur volatilité pour ne pas subir des fuites de capitaux de la part des investisseurs étrangers, ce qui créerait un cercle vicieux. Pour Hong Kong, qui doit maintenir sa devise entre 7,75 et 7,85 dollars de Hong Kong pour un dollar, les interventions sont une question de crédibilité monétaire, sa monnaie étant arrimée au billet vert. Depuis un mois, sa banque centrale a déjà dépensé 51,3 milliards de Hong

Kong (6,5 milliards de dollars) pour soutenir sa devise. Certains monnaies asiatiques bénéficient de facteurs de soutien.

« Les banques centrales malaisienne et singapourienne sont confiantes dans les perspectives économiques de leurs pays et ont relevé leurs taux d'intérêt cette année, un mouvement que pourrait suivre la Corée et les Philippines dans les mois à venir », estime David Bloom, responsable de la stratégie sur les changes chez HSBC. Le rapprochement récent entre les deux Corées favorise la diminution des risques géopolitiques. En revanche, les monnaies de pays qui connaissent des déficits courants comme l'Inde et l'Indonésie sont plus vulnérables à la remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis et l'appréciation rapide du dollar. — N. A.-K.

## annonces judiciaires & légales

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**  
21-29, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
94038 CRÉTAIL - 01 49 56 50 00  
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-France XIII.

La demande de permis de construire de cette unité sur la commune d'Ivry-sur-Seine valant permis de lancer l'unité d'incinération des ordures ménagères existante.

Le maître d'ouvrage du projet est le Systèmes métropolitain des déchets ménagers - 35 boulevard Sébastopol - 75 001 Paris.

Les pièces du dossier de l'enquête seront tenues à disposition du public dans les mairies mentionnées aux jours et heures précises dans le tableau ci-dessous au mardi 22 mai 2018 et du mardi 25 juin 2018 inclus.

VAL-DE-MARNE	PARIS
Ivry-sur-Seine	Paris 4ème
Charenton-le-Pont	Paris 5ème
Saint-Mandé	Paris 11ème
Saint-Maurice	Paris 12ème
Alfortville	Paris 13ème
Maisons-Alfort	Paris 14ème
Vitry-sur-Seine	Paris 20ème
Villetaneuse	
Le Kremlin-Bicêtre	
Gentilly	

Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête composée des membres suivants :

Monsieur Jean-Pierre CHAULET, Chef de Gendarmerie en retraite.  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, Maître - expert foncier en retraite, Monsieur Yves PAUTREMAT, Cadre bancaire, en retraite.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures précisés dans le tableau ci-joint annexé.

Le public pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête (version papier ou numérique) et désigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit à la commission d'enquête pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions envoyées par courrier à la commission d'enquête seront insérées aux registres d'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête de la manière suivante :  
- par courrier à l'adresse suivante : préfecture du Val-de-Marne - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'aménagement et des procédures d'utilité publique - 21-23 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil  
- sur la boîte mail fédérale de la préfecture du Val-de-Marne à l'adresse suivante : pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr  
- sur un registre électronique à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/avis-d-enquete-publique>  
- sur la boîte mail réservée à cette enquête à l'adresse suivante : [avis-d-enquete-publique@val-de-marne.pref.gouv.fr](mailto:avis-d-enquete-publique@val-de-marne.pref.gouv.fr)

### L'arrêt d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête et le dossier d'enquête publique seront également consultables en ligne

- sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquetes-Publiques>
- sur le site internet du SCDM dédié au projet : <http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/avis-d-enquete-publique>

L'expiration de cette enquête, la commission d'enquête transmettra les dossiers accompagnés de ses conclusions et de l'ensemble des pièces au préfet (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'aménagement et des procédures d'utilité publique - 21-23 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil) accompagnés de son avis.

### ANNEXE - ENQUÊTE PUBLIQUE SYSTOM

Horaires d'ouverture des lieux de consultation du dossier et dates de permanence

#### 4ème ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00  
Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Vendredi 25 mai 2018 de 9h00 à 12h00  
P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 14h00 à 17h00

Hôtel de Ville - salle Calmon - 4ème étage  
2 place Baudoyer - 75 181 Paris Cedex 04

#### 5ème ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00  
Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi : fermé  
P1 : Lundi 11 juin 2018 de 9h00 à 12h00  
P2 : Mardi 19 juin 2018 de 14h00 à 17h00

Hôtel de Ville - Maison des Droits - Bureau 2  
21 place du Panthéon - 75013 Paris

#### 11ème ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00  
Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Vendredi 25 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 8h30 à 11h30

Hôtel de Ville - salle Henn Mortier - 12 place Leon Blum - 75012 Paris

#### 12ème ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00  
Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi : fermé  
P1 : Jeudi 31 mai 2018 de 9h00 à 12h00  
P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 14h00 à 17h00

Hôtel de Ville - salle Nelson - 130 avenue Daumesnil - 75012 Paris

#### 20ème ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00  
Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi : fermé  
P1 : Jeudi 31 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Jeudi 21 juin 2018 de 8h30 à 11h30

Hôtel de Ville - Bureau 214 - 2ème étage - ascenseurs A - 6 place Gambetta - 75020 Paris

#### 17ème ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00  
Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 8h30 à 11h30  
P2 : Jeudi 7 juin 2018 de 14h00 à 17h00

Hôtel de Ville - Service des Affaires Générales et Elections - (Aile A - 1er étage) - 1 place d'Italie - 75013 Paris

#### 19ème ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00  
Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 8h30 à 11h30  
P2 : Mercredi 23 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P3 : Mardi 19 juin 2018 de 8h30 à 11h30

Hôtel de Ville - Service des Affaires Générales et Elections - (Aile A - 1er étage) - 1 place d'Italie - 75013 Paris

### P3 : Jeudi 14 juin 2018 de 14h00 à 17h00

• réunion publique à 19h30  
Espace Robespierre - 2 rue Robespierre - 94200 Ivry-sur-Seine

P4 : Lundi 25 juin 2018 de 14h15 à 17h15  
Hôtel de Ville - Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

### 14ème ARRONDISSEMENT

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00  
Jeudi de 08h30 à 19h30 • Samedi de 09h00 à 12h30  
P1 : Mercredi 23 mai 2018 de 14h00 à 17h00

Hôtel de Ville - Salle 112 (1er étage) - 2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

P2 : Mardi 18 juin 2018 de 14h00 à 17h00

Hôtel de Ville - Salle polyvalente (RDC) - 2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

### GENTILLY

Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
• samedi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Samedi de 08h30 à 12h00

P1 : Lundi 28 mai 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Lundi 25 juin 2018 de 9h00 à 12h00

Santex urbanisme de Gentilly - 18 rue du Val-de-Marne - 94250 Gentilly

### LE KREMLIN-BICÊTRE

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h00  
Jeudi de 08h30 à 19h00 • Samedi de 08h30 à 12h00  
P1 : Vendredi 25 mai 2018 de 8h30 à 11h30

P2 : Mercredi 20 juin 2018 de 8h30 à 11h30

Hôtel de Ville - Accueil central - 1 place Jean Jaures - 94270 Le Kremlin-Bicêtre

### VITRY-SUR-SEINE

Lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
Jeudi de 08h30 à 19h00 • Samedi de 08h30 à 12h00

P1 : Samedi 2 juin de 8h30 à 11h30  
P2 : Samedi 14 juin de 9h00 à 12h00

Hôtel de Ville - locaux de la direction Voirie-Environnement - (1er étage, zone jaune) 2 avenue Youn Gagnaire - 94400 Vitry-sur-Seine

### SAINT-MANDÉ

Lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 • Vendredi de 08h30 à 17h00 • Samedi de 08h30 à 12h30  
P1 : Mardi 28 mai 2018 de 14h00 à 17h00

P2 : Mercredi 6 juin 2018 de 9h00 à 12h00

Hôtel de Ville - bureaux « guichet unique » (RDC) - 10 place Charles Digeon - 94160 Saint-Mandé

### MAISON-ALFORT

Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 • Samedi fermé  
P1 : Mercredi 30 mai 2018 de 14h00 à 17h00

Hôtel de Ville - salle du 3ème étage - 48 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont

P2 : Mardi 12 juin 2018 de 14h00 à 17h00

Hôtel de Ville - Services techniques - salle des conférences - 49 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont

### ALFORTVILLE

Lundi au jeudi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
sauf jeudi de 15h30 à 17h30 • Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 • Samedi de 09h30 à 12h00

P1 : Mardi 22 mai 2018 de 9h00 à 12h00  
P2 : Lundi 18 juin 2018 de 14h00 à 17h00

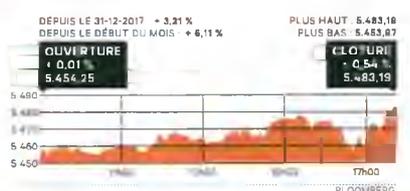
Centre Technique Municipal - 3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus - 94140 Alfortville

### SAINT-MAURICE

Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
sauf vendredi de 13h30 à 16h30 • Samedi de 09h00 à 11h45  
P1 : Lundi 11 juin 2018 de 14h00 à 17h00  
P2 : Samedi 23 juin 2018 de 8h00 à 11h45

Hôtel de Ville - 55 rue du Maréchal Leduc - 94410 Saint-Maurice  
EP18-132 enquête-publique@publ.legal.fr

## LA SEANCE DU 27 AVRIL 2018



## Cinquième semaine de hausse à Paris

La Bourse de Paris s'est offert une cinquième semaine de hausse desuite. L'indice CAC40 a gagné 0,54 % à 5.483,19 points vendredi, dans un volume d'échanges de 3,5 milliards d'euros. Sur l'ensemble de la semaine, il s'est apprécié de 1,29 %, ce qui porte ses gains depuis le début de l'année à 3,21 %.

La semaine a été marquée par le passage du taux américain à 10 ans au-dessus du seuil de 3 % et une réunion de la Banque centrale européenne (BCE) où la prudence a dominé. Le repli de l'euro en fin de semaine a apporté du soutien aux marchés européens. Les yeux sont maintenant tournés vers la réu-

nion de la Réserve fédérale américaine qui se réunit cette semaine. Du côté des valeurs, Sanofi a abandonné 1,73 % après publication d'un bénéfice net en chute de 82,2 %.

Renault a dégringolé de 3,15 %. Le constructeur a annoncé une stagnation de son chiffre d'affaires au premier trimestre. Ife en grande partie à la force de l'euro.

Saint-Gobain a gagné 2,10 %. Les marchés ont salué la confirmation des objectifs 2018, malgré un défilé d'affaires en repli de 1,8 % en début d'année. Amundi s'est offert 4,15 %, dynamisé par la collecte nette record de près de 40 milliards d'euros enregistrée au premier trimestre 2018.

Rexel a perdu 6,77 %, après ses résultats.

Cargillim a pris 6,65 %. Le groupe a confirmé ses objectifs financiers pour l'année.

## en bref

### Monte Paschi : Alessandro Profumo renvoyé devant un tribunal

BANQUE Alessandro Profumo, l'ancien président de Monte Paschi di Siena de 2012 à 2015, a été renvoyé devant le tribunal de Milan le 17 juillet, pour l'emploi de produits dérivés au sein de la banque toscane partiellement nationalisée. Il est en cause avec l'ancien dirigeant Fabrizio Viola pour manipulation de marchés et fausse comptabilité. La banque italienne est également mise en cause pour l'action de ses ex-dirigeants.

### SERVICE TRÉSORERIE EXPRESS

Recevez le paiement de vos factures clients en 48H  
Nous vous proposons un outil de cession de vos factures en attente de paiement. Cette solution, est accessible en ligne pour toutes les entreprises ayant un besoin de financement ponctuel ou récurrent.

En savoir plus sur <http://solutions.lesechos.fr/tresorerie-express>  
Un service recommandé par Les Echos Solutions

## Du nouveau sur le Sycotom

Alors que l'enquête publique sur le futur de l'usine d'incinération sera lancée au cours du mois de mai, le maire, Philippe Bouyssou, était reçu jeudi 26 avril par le directeur de cabinet de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire. Une réunion qui devait permettre de faire le point sur le projet de reconstruction de l'usine et d'obtenir certains gages de la part de l'État.



© Mairie d'Ivry-sur-Seine - Frédéric Iriarte  
Le projet de reconstruction du Sycotom va faire l'objet d'une enquête publique, du 22 mai au 25 juin 2018.

Ce jeudi 26 avril, le maire, Philippe Bouyssou, était reçu au ministère de la Transition écologique et solidaire par Dominique Gombert, directeur de cabinet de Brune Poirson. Objet de la rencontre : faire le point sur le délicat projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry / Paris XIII. Le 2 février, lors de la soirée des engagements des Assises de la Ville, la municipalité s'était prononcée pour un débat contradictoire sur la question du Sycotom, et notamment sur la partie « Unité de valorisation organique » (UVO). Interrogé sur le sujet, Dominique Gombert a indiqué que l'État soutiendrait cette démarche.

**Contesté localement (Collectif 3R, Zero Waste France) et jusque dans la majorité municipale (les groupes Europe Écologie - Les Verts et Convergence citoyenne ivryenne s'y opposent)**, le projet de renouvellement de l'usine du Sycotom prévoit l'investissement de deux milliards d'euros pour, d'une part la reconstruction de l'usine d'incinération (Unité de valorisation énergétique - UVE), et d'autre part, la mise en place d'une Unité de valorisation organique (UVO). Cette dernière devra en particulier réceptionner les biodéchets triés à la source et procéder à un tri mécano-biologique des ordures ménagères.

Voilà plusieurs mois que la municipalité demandait un positionnement clair de l'État sur ce sujet. Une prise de position rendue d'autant plus pressante depuis le mois de mars, suite au dernier avis sur la question rendu par l'Autorité environnementale. S'il avale la nécessité d'incinérer, le document, rendu public le 21 mars, s'interroge sur la taille du projet, les conséquences écologiques de l'UVO ainsi que la compatibilité du projet avec la réduction et le tri à la source des déchets. Et donc *in fine*, avec la loi de transition énergétique, votée en 2015. L'Autorité demandait également que soit mieux pris en compte le plan de transition B'om (Baisse des ordures ménagères), défendu par certains détracteurs du projet.

### Contradiction

Lors de la rencontre, Philippe Bouyssou était accompagné de deux opposants au projet : Anne Connan, du collectif 3R, et Sabrina Sebaihi, pour le groupe EELV. Et ce, afin que « toutes les parties prenantes au débat puissent être représentées ». Ce dernier a également salué « ce premier retour positif de l'État », après les sollicitations restées lettre morte auprès de Ségolène Royal, prédécesseuse de Nicolas Hulot au ministère de la Transition écologique et solidaire.

Après avoir écouté les différentes parties prenantes, Dominique Gombert a donc affirmé que l'État soutenait une expression large des différents points de vue sur ce projet et serait représenté dans le débat à venir. De son côté, Philippe Bouyssou a également interrogé l'État sur les possibilités de réglementation des dioxines et furanes bromés, substances émises par l'usine d'incinération. Réponse de Dominique Gombert : l'absence de réglementation générale sur le sujet n'empêche pas de normes en la matière sur un site particulier.

À l'issue de la réunion, Philippe Bouyssou s'est dit favorable à une seconde rencontre avec le ministère sur le sujet - qui en a d'ailleurs accepté le principe - au terme de l'enquête publique. Lancée à la mi-mai, celle-ci devra permettre au plus grand nombre de citoyens de s'exprimer sur ce projet.

Florian Guéguen

Dates de l'enquête publique : du 22 mai au 25 juin

### AGENDA

Mai 2018						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Tous les événements

### RECHERCHE

IVRYMAVILLE abonnez-vous >

Le Mosquée

### ARCHIVES

IVRYMAVILLE Hebdo

IVRYMAVILLE en ligne

Archives des actus

# Le usine, des débats

Construction de l'usine de traitement des déchets du Syctom  
re l'objet d'une enquête publique et d'un débat contradictoire.

État est-il disposé à soutenir la Ville d'Ivry dans sa volonté d'organiser un débat contradictoire sur l'avenir de l'usine ? C'est la question que Philippe Bouyssou, maire, a posée lors de sa rencontre avec le ministre de la Transition écologique et solidaire le 26 mai. Sa réponse aura été claire : oui, l'État appuiera bien sûr. Une prise de position d'autant plus précieuse depuis le mois de mars, après la publication de l'avis par l'autorité environnementale sur la reconstruction de l'usine. Elle valide bien la nécessité d'incinérer, le document ne manquant pas à interroger la faisabilité du projet et sa comptabilité carbone de transition énergétique.



Débat contradictoire sur la reconstruction de l'usine le 3 juillet.

2023, et d'autre part, à la mise en place d'une Unité de valorisation organique (UVO : tri des biodéchets) pour 2027.

Lors de sa visite au ministère, Philippe Bouyssou, accompagné de deux opposantes au projet (Anne Connan du collectif 3R et Sabrina Sebaihi, pour le groupe EELV), s'était dit attaché à ce que « toutes les parties prenantes au débat puissent être représentées ». Fidèle à cet engagement, la Ville organisera donc un large débat contradictoire sur la question dans les semaines à venir, et notamment sur la partie UVO. Par ailleurs, depuis le 22 mai et jusqu'au 25 juin, l'État procède à une enquête publique sur la future

usine d'incinération. Un registre est mis à la disposition des habitants qui souhaitent s'exprimer, en mairie et sur le site internet de la ville, et une réunion publique est organisée le 14 juin.

• Florian Guéguen

\* Les groupes Europe Ecologie Les Verts et Convergences citoyenne ivryenne s'y opposent.

**Permanences de l'enquête publique :** les 6 juin (13 h 30 - 16 h 30), 14 juin (14 h - 17 h) et 25 juin (14 h 15 - 17 h 15).  
**Réunion ouverte à tous sur l'enquête publique :** le 14 juin, à partir de 19 h 30, à l'Espace Robespierre (2 rue Robespierre).

## ADICITION

localement et jusque dans la majorité municipale\*, le projet de renouvellement de l'usine du Syctom prévoit, pour l'investissement de deux millions d'euros. Une somme importante d'une part à la construction de l'usine d'incinération (Unité de valorisation organique - UVO) à l'horizon

## MAINE DE RÉVISIONS

# lédiathèque : admise !

ntôt le bac, bientôt le brevet ! La médiathèque change ses horaires\* et se mobilise pour permettre aux collégiens et lycéens de réviser dans de meilleures conditions : espaces pour travailler seuls ou en groupe, différentes annales, sources documentaires, connexion internet et accès wifi pour les abonnés, ordinateurs à disposition à l'espace numérique, médiateurs bénévoles et bons conseils des bibliothécaires !  
Pour profiter de cette année : des ateliers gestion

du trac des examens écrits ou oraux le 13 juin de 15 h à 16 h et le 15 juin de 11 h à 12 h (réservation par mail : [mediatheque.adultes@ivry94.fr](mailto:mediatheque.adultes@ivry94.fr)); la projection-débat en entrée libre autour du film *Comme un loup* (36 minutes) le 13 juin à 19 h à l'auditorium, et un grand goûter convivial de clôture le 15 juin à 16 h 30 ! • G.P.

\*Du lundi 11 juin au vendredi 15 juin : 10 h à 20 h non-stop. Et le samedi 16 aux horaires habituels : 10 h à 18 h. 152 avenue Danielle Casanova. 01 56 20 25 30. Plus d'infos : [@mediatheque.ivry94.fr](https://www.instagram.com/mediatheque.ivry94.fr)

## Collectifs Propreté

Engagement important des Assises de la ville, les collectifs « propreté » se mettent en place. En lien avec les comités de quartier et les services municipaux chargés du nettoyage, il s'agit d'identifier avec les habitants les points noirs en matière de dépôts sauvages, afin de mieux les éradiquer. Après Louis Bertrand fin mai, quatre rendez-vous sont prévus : le 5 juin à 19 h la Maison de quartier du Petit-Ivry (44 rue Jean Le Galleu), le 12 juin à 19 h la salle Raspail (44 bis rue Raspail), le 19 juin à 19 h la salle Michelet (29 rue Michelet) et le 25 juin à 19 h à la Maison de quartier d'Ivry-Port (46 rue J.-J. Rousseau).

## Conseil territorial

L'assemblée territoriale se réunit le 26 juin prochain, à 19 h, en mairie de Vitry-sur-Seine (2 avenue Youri Gagarine). L'ordre du jour est à retrouver sur le site du Territoire Grand-Orly Seine-Bièvre : [www.grandorlyseinebievre.fr](http://www.grandorlyseinebievre.fr)

## Fleurir la ville

Le concours des maisons et balcons fleuris approche à grands pas ! Vous avez jusqu'au 13 juillet pour vous inscrire, via le coupon à retrouver dans ce numéro du magazine ou via un formulaire disponible sur le site de la Ville : [www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr)

## Économie parallèle

Durant près de deux ans, le Conseil scientifique de la Ville s'est penché sur les mécanismes complexes du trafic de drogue. Il en résulte un rapport, présenté en Conseil municipal le 24 mai dernier, et dont les contours seront débattus en réunion publique le 2 juillet, à partir de 19 h, à l'Espace Gérard Philippe : Centre Jeanne Hachette, rue Raspail. Lire aussi page 34.

## ABITANTS ET BAILLEURS

### La concertation à l'honneur

La Ville a, de longue date, instauré des réunions de concertation ou d'information avec les habitants dès l'apparition d'un projet local. A la demande de la Municipalité, les porteurs d'une opération de rénovation ou de construction, organisent, dorénavant, des rencontres d'information en direction des publics concernés. Le 27 mars dernier, la société "Provini" a ainsi convié les riverains du 36, rue de Conflans où va être construite une résidence de logements à la place des anciens locaux de la société Colorine à l'abandon. Le 5 avril, le gérant social "Emmaüs Habitat" a convié les locataires du 9, rue Victor Hugo pour échanger sur la modernisation de cet immeuble. Dans les deux cas, les participants ont eu la possibilité de découvrir les perspectives des opérations envisagées, de connaître le planning prévisionnel des chantiers, d'obtenir instantanément des réponses à leurs questions ainsi que les coordonnées d'interlocuteurs privilégiés en cas de nécessité.



**Arnaud Gailhac, Maire adjoint chargé de l'aménagement urbain et durable de la ville, est intervenu pour dialoguer avec les résidents du quartier de Conflans**

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Exprimez votre avis sur sa modification

La modification simplifiée vise à mettre en compatibilité l'article 12 du règlement avec :

le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) qui impose des normes plafond (non minimum) pour le stationnement des vélos pour les immeubles de bureaux situés près des stations de transport, afin d'inciter les salariés à prendre les transports en commun. Il stipule également de nouvelles normes plus détaillées et plus contraignantes en matière de stationnement des vélos pour l'industrie, l'industrie et les équipements publics.

L'article 12 du règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié par l'arrêté du 13 juillet 2016 modifié par l'arrêté du 3 février 2017 relatif aux articles R.111-14-2, R.111-14-8 du code de la construction et de l'habitation qui réglemente les installations techniques desservant les véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le dossier relatif à cette modification sera mis à la disposition du public du 4 juin au 4 juillet 2018 :

- au service urbanisme (49, rue de Paris) du lundi au vendredi (sauf le mardi) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15. Le registre de concertation sera également à disposition,
- à la Direction de l'Urbanisme de l'EPT ParisEstMarne&Bois (15, avenue Jean Jaurès à Joinville-le-Pont) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
- sur le site internet de la commune.

Il est également possible d'émettre un avis par mail ([urbanisme@charenton.fr](mailto:urbanisme@charenton.fr)) ou par écrit (Service Urbanisme - 49, rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont).

## SYCTOM

### Enquête publique

Une enquête publique relative à la transformation du centre de traitement des déchets ménagers situé à Ivry-sur-Seine en un centre de valorisation organique et énergétique se déroulera du 22 mai au 25 juin 2018. Dans ce cadre, un commissaire enquêteur tiendra 2 permanences à Charenton le mercredi 30 mai (Salle des Commissions 48, rue de Paris) et le mardi 12 juin (salle des Conférences 49, rue de Paris) de 14h à 17h. **Pour en savoir plus sur le projet :** [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

## ESPACES VERTS

### Une prairie devant Tony Parker

Dans le cadre du déploiement de sa politique en matière de développement durable, la Ville avait procédé, il y a quelques années, à la plantation d'une prairie le long du chemin de halage. Ce type d'espace vert est respectueux de l'environnement à plus d'un titre puisqu'il ne nécessite aucun entretien ni arrosage et permet surtout de favoriser la biodiversité notamment pour les insectes. Suite aux travaux réalisés devant les gymnases Tony Parker qui avaient nécessité l'arrachage des espaces verts situés à cet endroit et pour favoriser le butinage des abeilles installées dans ce secteur, il a été décidé de planter une nouvelle prairie fleurie devant la façade principale de cette structure sportive.



TOUT L'AGENDA



7 RONNEMENT

## ENQUÊTE PUBLIQUE NOUVEAU SYCTOM À IVRY-SUR-SEINE



DATES
LUNDI 11 JUIN
SAMEDI 23 JUIN

Manance du commissaire enquêteur à Saint-Maurice en juin

### Cette enquête concerne la construction d'un nouveau site de traitement des déchets du SYCTOM à Ivry-sur-Seine

Le début de l'enquête : mardi 22 mai 2018  
La fin de l'enquête : lundi 25 juin 2018 inclus

Les permanences seront tenues à la Mairie de Saint Maurice par un Commissaire enquêteur qui veillera à la bonne information du public avant l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci et recueillera les observations des citoyens, notamment en recevant le public :

Mardi 11 Juin 2018 de 14h à 17h  
Mardi 23 Juin 2018 de 9h à 11h45

Plus d'informations : <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/>

**La pièce N°9 (Registres d'enquête publique), est  
jointe séparément.**

Le Maire Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

**Direction Générale**

**Monsieur Jean-Pierre Chaulet**  
**Président de la Commission d'enquête**

affaire suivie par **Jean-François Lorès**  
T 01 49 60 27 27 F 01 72 04 27 01

références : B111/JFL/SL

Ivry-sur-Seine, le 28 mai 2018

**Objet : Usine SYCTOM Ivry-Paris XIII**

Avis sur le dossier de demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation énergétique (UVE) comprenant l'étude d'impact du projet

PJ : 1

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe la délibération du conseil municipal d'Ivry-sur-seine du 24 mai dernier, pour y être annexée au dossier de l'enquête publique en cours.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire d'Ivry-sur-Seine

Philippe Bouyssou



Paris, le 17 juillet 2018



**PREFECTURE DU VAL DE MARNE**  
**Monsieur Le Préfet Laurent PREVOST**

21 / 29 AVENUE DU GENERAL DE  
GAULLE  
94038 CRETEIL

N/Réf. : 2018-07-16-001-GR - Affaire suivie par O. Nectoux

☎ 01.45.21.55.00

LR AR 26 128570 12389

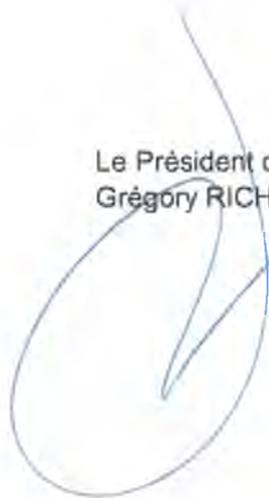
**Objet** : Demande d'autorisation d'exploiter une Unité de Valorisation Energétique dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la future Unité de Valorisation Energétique Ivry-Paris XIII qui a été déposé le 5 mai 2017 et complété le 4 septembre 2017, le 22 décembre 2017, le 17 janvier 2018 et le 4 juin 2018, vous trouverez joint au présent courrier l'avis émis par le CHSCT d'IPXIII, pétitionnaire de la demande d'autorisation d'exploiter, conformément aux articles R512-24 du Code de l'Environnement, L4612-15 et R4612-4 du Code du Travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du CHSCT d'IPXIII  
Grégory RICHET



PJ : Avis du CHSCT d'IPXIII

## Attestation d'avis PC – DDAE Projet UVE

Je soussigné, Christophe VALANCHER, Secrétaire du CHSCT d'IPXIII – 43 rue Bruneseau – 75013 Paris, après lecture du PC-DDAE concernant le projet de construction de l'UVE remis aux Services Instructeurs et en concertation avec l'ensemble des membres du CHSCT d'IPXIII, émet un avis favorable au PC-DDAE.

Pour faire valoir ce que de droit.

2 Pour toute correspondance 2  
**IVRY PARIS XIII**  
43 rue Bruneseau  
75013 PARIS  
Tél. : 01 45 21 55 00- Fax : 01 45 21 55 05

Christophe VALANCHER  
Secrétaire CHSCT IPXIII

Fait à Paris, le 14 Mars 2018







Mercredi 23 Mai 2018

Début de séance : 19h00

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 35

Présents : 31

Représentés : 4

Absent : 0

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mercredi 23 mai, les membres composant le Conseil Municipal de CHARENTON-LE-PONT, régulièrement convoqués, le jeudi 17 mai, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hervé GICQUEL.

Mme Chantal GRATIET a été désigné Secrétaire de Séance.

**GROUPE CHARENTON DEMAIN**

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient représentés :</u>
M. Hervé GICQUEL	Mme Samira MOLINA
Mme Marie-Hélène MAGNE	M. Raphaël GABISON
M. Patrick SEGALAT	Mme Rachel GRUBER
Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER	M. FAINTUCH
M. Benoît GAILHAC	
M. Jean-Pierre CRON	
Mme Clotilde CERTIN	
M. Pascal TURANO	<u>Etaient absents :</u>
Mme Delphine HERBERT	
M. Jean-Marc BOCCARA	
M. Michel VAN DEN AKKER	
M. Pierre MIROUDOT	
M. Sylvain DROUVILLE	
Mme Valérie LYET	
M. André ROURE	<b>GROUPE CHARENTON AVANT TOUT</b>
Mme Gabriela KADOUCH	M. Gilles-Maurice BELLAICHE
M. Fabien BENOIT	M. Loïc RAMBAUD
Mme Nicole MENU	Mme Alison UDDIN
Mme Isabelle OBENANS	
Mme Véronique GONNET	
Mme Adra EL HARTI	<b>GROUPE POUR CHARENTON, L'HUMAIN ET L'ÉCOLOGIE</b>
Mme Florence MEUNIER	
M. Joël MAZURE	Mme Emilie BERTRAND
M. Stéphane CARREL	
Mme Hélène DE LA BRETEQUE	
M. Laurent CASTRO	<b>GROUPE CHARENTON AMBITION</b>
	Mme Chantal GRATIET

Madame MOLINA, Conseillère municipale, était absente et avait donné pouvoir à Monsieur TURANO, Maire adjoint  
 Monsieur GABISON, Conseiller municipal, était absent et avait donné pouvoir à Monsieur CRON, Maire adjoint  
 Madame GRUBER, Conseillère municipale, était absente et avait donné pouvoir à Madame LEHOUT-POSMANTIER, Maire adjointe

Monsieur FAINTUCH, Conseiller municipal, était absent et avait donné pouvoir à Monsieur GICQUEL, Maire.

Madame MAGNE, Maire adjoint, s'est absentée à 19h05 et a donné pouvoir jusqu'à son retour à 20h15 (pendant l'étude du point 12 « avis sur les cartes stratégiques de bruit de la Métropole du Grand Paris) à Monsieur SEGALAT, Maire adjoint.

Fin de séance : 21h25

**OBJET : Avis sur le projet de transformation du centre de valorisation des déchets ménagers du SYCTOM à Ivry-sur-Seine.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.122-1 et R.122-7,

VU le courrier du SYCTOM du 19 mars 2018 transmettant la demande de permis de construire et le dossier de demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique comprenant l'étude d'impact du projet,

**CONSIDERANT** que la future installation a pour objet la réduction des impacts visuels, olfactifs et environnementaux de l'usine existante ainsi qu'une réduction de moitié de la production des déchets ménagers par an,

**CONSIDERANT** l'avis de l'Autorité Environnementale n°2018-07 émis en date du 21 mars 2018 et le mémoire en réponse du SYCTOM daté de mai 2018,

**CONSIDERANT** que cette installation a été qualifiée de projet d'intérêt général par le Préfet du Val-de-Marne en date du 19 février 2016,

**CONSIDERANT** que ce projet appelle des observations de la part de la Ville de Charenton-le-Pont,

VU l'avis favorable avec réserves de la Commission Patrimoine et Aménagement Durable réunie le 15 mai 2018,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A LA MAJORITE**

**ARTICLE 1 :** Emet un avis favorable sur le projet de transformation du centre de valorisation des déchets ménagers du SYCTOM à Ivry-sur-Seine avec les réserves suivantes :

- Limiter les pollutions et nuisances en milieu urbain générées par les chantiers successifs puis par le fonctionnement du centre de valorisation des déchets
- Favoriser l'intégration urbaine et paysagère du projet, considérant que celui-ci est dans le champ de visibilité de Charenton, et notamment du futur quartier Charenton-Bercy
- Contribuer à la politique de réduction, de tri et de valorisation de déchets, considérant que la réduction de la production de déchets ménagers est en retrait des objectifs nationaux prévus par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (L.1735)

**ARTICLE 2 :** Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour Extrait Conforme,**

**Hervé GICQUEL**

Maire de Charenton-le-Pont  
Conseiller Départemental du Val de Marne



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Dépôt en Préfecture

le **25 MAI 2018**

Publié et affiché  
le **28 MAI 2018**

LE MAIRE

**Didier SIRE**

Directeur Général des Services

Pour le Maire et par délégation



**ents :**

Commission d'enquête :

- Jean-Pierre CHAULET, Président
- Jean-Pierre MAILLARD, Membre
- Yves LE PAUTREMAT, Membre

BG : Franck LE FLOHIC

Hélène BOUDENS : SAFEGE

Malo LEGUELEC, Bureau d'études Fluidyn

Claire BARA, Sycptom

William ILZIZINE, Sycptom

Jean-François NAU, EODD, AMO Technique

Mathieu NOEL, PARME, AMO Juridique

Jean-Baptiste POINCLOU, PARIMAGE, AMO Communication-Concertation

**Présentation par le Sycptom des éléments clés du projet :**

le périmètre du Sycptom, ses missions, son organisation et ses installations par bassin versant le centre multifilières actuel à Ivry-Paris XIII et les limites de la durée de vie de l'UIOM

l'historique de la concertation

les étapes de décision sur le projet, et notamment la séparation des procédures entre l'UVE et l'UVO

l'objet de l'enquête publique, cantonné à l'UVE

les objectifs du projet d'UVE

les grandes caractéristiques du projet UVE

les équipements, notamment ceux destinés à limiter les nuisances

le parti-pris architectural

le circuit de visite

le phasage des travaux de l'UVE

**Question de M. CHAULET :** n'y a-t-il pas contradiction entre un sous-équipement constaté du Sycptom et une reconstruction de l'usine de capacité réduite de moitié ?

**Réponse :**

La priorité était la continuité de service : l'emprise disponible afin de laisser l'UIOM en activité ne permettait pas une capacité supérieure à 350 000 tonnes.

Dans la période d'exploitation de l'UVE seule, il y aura bien un déficit de capacités de traitement, d'où la politique du Sycptom pour i) soutenir les actions de prévention ii) conclure des partenariats avec les syndicats voisins

Ce dimensionnement de l'UVE tient compte en tout état de cause de la hiérarchie des modes de traitement imposée par la réglementation et s'inscrit dans les actions de prévention et de développement des collectes séparatives qui sont développées notamment par le Sycptom.

**Question de M. CHAULET :** puisque l'UVE est plus compacte, il y aura des terrains excédentaires pour l'UVO

**Réponse :**

L'emprise restante devra pouvoir accueillir en plus de l'UVO, la nouvelle voie de liaison entre Paris et Ivry-sur-Seine qui est prévue au PADD du PLU de la ville d'Ivry-sur-Seine, un espace vert qui a été relocalisé dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU de la ville d'Ivry-sur-Seine avec le projet du Sycptom qualifié d'intérêt général. Le Sycptom rappelle par ailleurs que les villes de Paris et d'Ivry-sur-Seine ont fait des demandes additionnelles concernant ce terrain : relocalisation des 2 garages à bennes actuellement implantés sur Bruneseau et rue

confluences. Des études sont en cours pour étudier la possibilité de ces relocalisations, dans le cadre de la poursuite de la concertation sur la future UVO.

**Question de M. MAILLARD :** qu'est-ce que la démarche HQAC ? Quelle différence avec HQE

**Réponse :**

HQAC : démarche de Haute Qualité Artistique et Culturelle qui a été initiée à la Ivry-sur-Seine dans le cadre d'opérations d'aménagement et qui vise à apporter une dimension artistique dans le cadre du chantier de réalisation. Pour le présent projet, cette démarche HQAC a fait l'objet d'un document qui a été annexé au cahier des charges du prestataire qui a été retenu par le Syctom pour concevoir, construire et exploiter le futur centre.

HQE : démarche de Haute Qualité Environnementale qui vise à prendre en compte les enjeux du développement durable dans le cycle de vie de la construction. Les locaux tertiaires de l'UVE font l'objet d'une certification par Certivéa. Les locaux industriels font quant à eux également l'objet d'une démarche HQE mais sans certification car il n'existe pas de référentiel pour ce type d'ouvrage.

**Question de M. MAILLARD :** Qui possède le terrain ?

**Réponse :**

L'emprise du site appartient à 3 propriétaires (Ville de Paris, ville d'Ivry-sur-Seine et SNCF) et que des conventions d'occupation ont été signées avec chacun de ces propriétaires. S'agissant de la parcelle SNCF, des démarches sont en cours entre SNCF et le Syctom pour le rachat de cette parcelle. Les installations appartiendront au domaine public.

**Question de M. MAILLARD :** avez-vous eu la réponse de la commune d'Ivry-sur-Seine concernant la remise en état du sol ?

**Réponse :**

A priori non, même si les communes n'ont pas l'obligation de réponse

**M. MAILLARD** signale une erreur sur le plan des abords : il est indiqué un rayon de 300 m alors qu'il semble mesurer 500m.

**M. CHAULET** souhaite désormais aborder l'enquête elle-même :

Elle démarre le 22 mai et se terminera le 25 juin.

A priori, la CE n'envisage pas de prolongation.

Une réunion d'information est prévue le 14 juin et une réunion de préparation est programmée.

La présentation du SYCTOM sera limitée à 15min et les prises de parole seront thématiques et limitées.

La prise de parole aux maires sera à rediscuter.

Annonces et affichage légaux sont en place.

Concernant les permanences, la totalité de la commission sera présente pour les 3 permanences de Paris et les 4 permanences d'Ivry.

Les autres permanences seront assurées par un seul commissaire enquêteur.

La CE a prévu à ce stade 16 thèmes afin de mettre en place une grille de dépouillement des observations dès le début de l'enquête.

La CE rappelle que Publilégal aura un gros travail à faire pour faire remonter les observations mentionnées sur les registres papier.

La CE va tenter de tenir le délai du PV d'observations dans les 8 jours qui suivront la clôture de l'enquête.

Après, le MOA a – en théorie – 15 jours pour produire son mémoire en réponse au PV d'observations.

La CE tentera de remettre son rapport le 2 ou 3 août.

## COMPTE RENDU DE LA VISITE DE L'USINE SYCTOM IVRY-PARIS XIII PAR LA COMMISSION D'ENQUETE

*(Cette visite a été effectuée le mercredi 2 mai 2018 par les 3 membres de la commission d'enquête guidée par Monsieur William ILZINE, chef du projet Ivry-Paris XIII).*

Cette visite a permis à la commission de comprendre les principes de fonctionnement de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII.

Dès son arrivée sur le site, la commission a pu apercevoir un camion benne qui venait déposer des ordures ménagères et était pesé. Chaque camion peut représenter une capacité de 4 à 5 tonnes de chargement.

Puis la visite proprement dite a commencé vers 09H15. Après s'être équipée à l'intérieur de l'usine, la commission est montée à l'étage au-dessus de la salle de contrôle, et a pu observer la fosse où sont déversées les ordures ménagères.

Des grappins fixés sur des rails au plafond permettent de répartir au mieux les déchets qui sont principalement stockés sur les deux côtés de la fosse par des opérations dites de « *gerbage* ».



Les grappins permettent de déposer ces déchets dans un four où commence l'incinération.

Un des produits de cette incinération est le mâchefer qui est extrait du four par des convoyeurs vibrants et tapis transformateurs. La commission a pu visualiser cette opération vers la fin de la visite une fois redescendue au niveau du sol.

Ce mâchefer est ensuite transporté par semi-remorque en bord de Seine vers un centre de traitement et est destiné à être utilisé comme matériaux pour les travaux publics.



L'autre produit de l'incinération est la chaleur dégagée qui est dirigée vers la chaudière qui transforme l'eau qui y est introduite en vapeur.

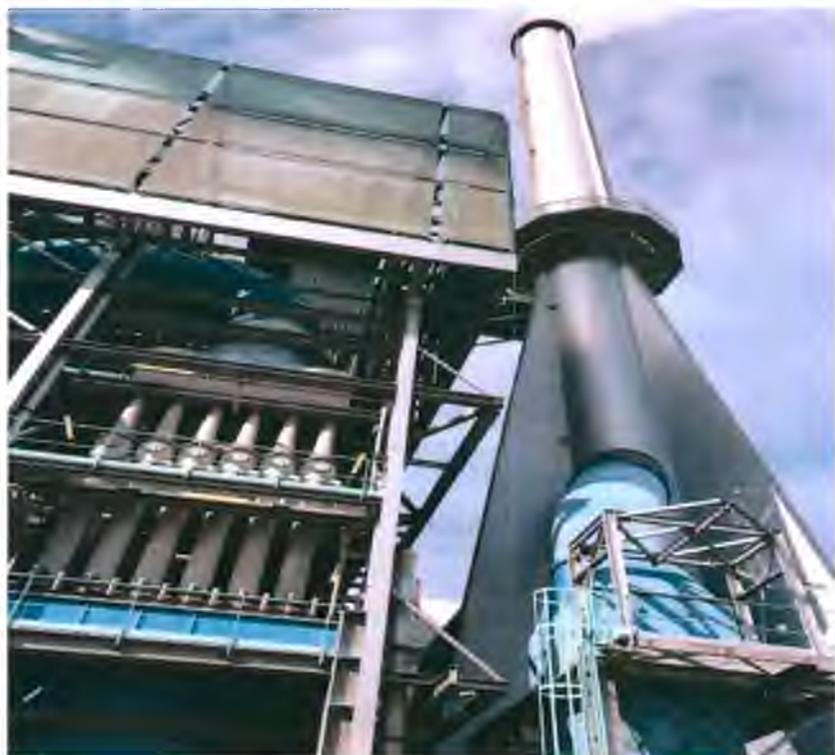
Cette vapeur d'eau est détendue par un groupe turbo-alternateur qui permet de produire de l'électricité et de récupérer de la vapeur.



L'électricité produite sert au fonctionnement de l'usine, le reste est vendu à EDF.

La vapeur est vendue à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain – CPCU –. En retour la CPCU renvoie de l'eau qui est réintroduite dans le circuit de production d'eau nécessaire aux chaudières.

Les gaz de combustion sortent de la chaudière sous forme de fumées qui sont ensuite épurées avant d'être émises dans l'atmosphère par deux cheminées. Ces opérations de traitements des fumées se font dans d'impressionnants tubes et cuves qui les dépoussièrent, agissent sur les dioxines et les oxydes d'azote et « lavent » les fumées à travers un filtre d'eau.



La commission est ensuite montée sur le toit de l'usine à une hauteur de 50 mètres à la base des cheminées qui culminent à 80 mètres pour avoir une vue d'ensemble sur l'usine de traitement...



... et elle pu ainsi remarquer les appareils qui permettent d'analyser les fumées en sortie de cheminées.



En ce qui concerne la nouvelle Unité de Valorisation Energétique UVE), la grande différence technique, au-delà de la mise en œuvre d'équipements modernes et plus performants, se situe au niveau du traitement des fumées qui sera de type sec, c'est-à-dire sans apport d'eau.

La nouvelle usine possédera un système d'extraction pour la zone de réception et de stockage des déchets. Cette extraction sera rejetée par une cheminée distincte (cheminée de désodorisation) après dépoussiérage sur filtre à manches et passage sur filtre charbon actif.

La visite s'est terminée peu après 11h15 et a été suivie de la réunion d'information avec les représentants du SYCTOM participant au projet.



## Réunion CE du 30/05/18

### Préparation de la réunion publique du 14 juin

#### Présents :

Jean-Pierre CHAULET, Président de la Commission d'enquête  
Yves LE PAUTREMAT, membre de la Commission d'enquête  
Pierre HIRTZBERGER, DGST du Sycotm  
William ILZIZINE, Chef de projet, Sycotm  
Jean-Baptiste POINCLOU, AMO Concertation-communication, PARIMAGE  
Simon BLEAU, AMO Concertation-communication, PARIMAGE  
Gilles-Laurent RAYSSAC, animateur-modérateur, Res Publica  
Frédéric FIATTE, animateur-modérateur, Res Publica  
Laure MORANDINA, prestataire logistique, CDV Evénements

#### Recommandations logistiques de la Commission d'enquête

- Entrée dans la salle à partir de 19h
- Panneaux d'exposition qui résument le projet à l'entrée de la salle
- Distribuer des fiches permettant de poser des questions par écrit (demi-page) – hôtesse ramassent les questions et les déposeront à la table de la commission d'enquête.  
M.Chaulet alimentera ensuite M.Rayssac
- Si la salle comporte une estrade, installer de part et d'autre de la scène la Commission d'enquête (3 personnes) et le MOA (DGS+DGST+DGA+Président)
- Prévoir un vidéo projecteur pour exposer le projet au début de la réunion, entre 10 et 15 minutes
- Prévoir l'enregistrement de la réunion
- M.Chaulet préviendra la salle qu'ils vont être filmés
- Prévoir un compte-rendu écrit
- Prévoir agents de sécurité
- Le déroulé sera projeté, lié à chaque thème
- Pas de timer

#### Synopsis de la réunion

- M.CHAULET prend la parole.
- M.CHAULET donne la parole au maire pendant 3 minutes
- M.CHAULET ouvre la réunion. Présente les commissaires enquêteurs. Le rôle de la CE. Présentera l'animateur.
- L'animateur prend la parole. Puis passera la parole au Sycotm pour présentation de 10-15'
- Début du débat : M.CHAULET reprend la parole pour présenter les thèmes selon un timing indicatif.
- M.RAYSSAC prend le premier thème. Explique au gens le séquençage.
- Dernier thème : 22h35 :
- Conclusions de M.CHAULET sur les suites. Remerciera le Maire d'Ivry.
- Rappel des modalités affichées à l'écran

Les thèmes qui devraient être abordés et qui structureront la réunion :

- Le dimensionnement du centre et les prévisions de gisement
- Coût de l'installation et rentabilité
- Effets sur la santé (sujet des dioxines bromées)
- Insertion de l'usine dans le paysage (panache, architecture)
- Bruit et vibration
- Effets sur le sol et le sous-sol (eau, inondation)
- Dangers
- Compatibilité avec les documents de planification / LTECV
- Utilisation de l'énergie produite (chauffage et électricité)
- Autres thèmes

Scénographie des deux salles :

- La Commission d'enquête restera au complet dans la salle 1

Pour action :

- PARIMAGE envoi à M.RAYSSAC le Résumé Non Technique global + accès site projet + nom des intervenants pressentis du Sycotm
- Une fois calé avec l'animateur, M.CHAULET enverra une « Lettre de cadrage » en vue de la réunion publique reprenant les différents éléments évoqués ce jour

Monsieur Jean Pierre CHAULET  
Président de la commission d'enquête  
portant sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter  
l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine SYCTOM Ivry-Paris XIII  
à  
Monsieur William ILZIZINE  
Chef de projet Ivry-Paris XIII  
SYCTOM – 35 boulevard de Sébastopol  
75001 PARIS

**OBJET** : Organisation d'une réunion publique dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII

**REFERENCES** : - Décision N°E18000035/77 du 22 mars 2018 de madame la présidente du tribunal administratif de Melun ;  
- Articles L.123-13 et R.123-17 du Code de l'environnement ;  
- Arrêté inter préfectoral N° 2018/1432 du 37 avril 2018;

**PIECE JOINTE** : Une annexe.

Monsieur

Par décision de 1<sup>ère</sup> référence, j'ai été désigné par madame la présidente du tribunal administratif de Melun pour conduire l'enquête publique relative au projet de projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers portant sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine SYCTOM dite Ivry-Paris XIII

Cette enquête a fait l'objet de l'arrêté préfectoral de 3<sup>ème</sup> référence, organisant les modalités de son déroulement

Afin d'assurer une meilleure information du public, permettre à chacun de pouvoir librement s'exprimer et afin d'éclaircir les différents points pouvant poser problème, une réunion publique d'information et d'échange est prévue au cours de cette enquête,

Cette réunion publique que je présiderai moi-même, et qui revêt donc un caractère officiel, se déroulera à l'espace Robespierre – 2 rue Robespierre – à Ivry sur Seine le jeudi 14 juin 2018 de 19h45 jusqu'à environ 22h30 - 45.

La location de cette salle, et son organisation pour la tenue de cette réunion sont à votre charge, conformément au dernier alinéa de l'article R.123-17 du Code de l'environnement. En attendant de vous communiquer prochainement le synopsis de cette réunion, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe les moyens, notamment audiovisuels, qu'il conviendra de mettre en place pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions.

Le synopsis du déroulement de la réunion vous sera envoyé prochainement.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

copies à :

- M. le préfet du Val-de-Marne – (A l'attention de M. LEGOUIX)
- Mme la présidente du tribunal administratif de Melun (A l'attention de madame Fanta DRAME)
- M. Philippe BOUYSSOU, maire d'Ivry sur Seine
- M. RAYSSAC, animateur de la réunion publique (Agence RES PUBLICA)
- Agence de communication PARIMAGE
- Membres de la commission d'enquête

## Annexe a la lettre relative a la reunion publique du 14 juin 2018 a Ivry-sur-Seine

En fonction de la disposition de l'espace Robespierre, il serait, souhaitable :

- de disposer, éventuellement, à l'entrée de la salle de réunion, des panneaux d'exposition résumant le projet ;
- de distribuer, à l'accueil dans la salle, des fiches permettant au public de poser par écrit, s'il le souhaite, des questions pendant la réunion d'information et d'échange (modèle joint à tirer en une centaine d'exemplaires) ;
- si la salle comporte une estrade : d'installer séparément et de part et d'autre de la scène la commission d'enquête et les personnes appelées à répondre aux questions ;
- de prévoir un vidéoprojecteur pour exposer au début de la réunion et en 10 à 15 mn maximum, le projet objet de l'enquête ;
- de prévoir une sonorisation : avec micros fixes pour les intervenants sur l'estrade, avec micros mobiles pour le public souhaitant poser des questions ;
- de prévoir l'enregistrement de la réunion (verbatim des questions/réponses) soit sur clé USB, soit sur CDROM avec transcription ultérieure en compte rendu de synthèse écrit, (ce compte rendu de la réunion visé par la commission d'enquête sera ensuite annexé au rapport de la commission d'enquête et en constituera une des pièces officielles) ;
- de prévoir des agents chargés de la sécurité en entrée de salle afin de confisquer provisoirement tout appareil de projection sonore (portavoix, sifflets, etc..) et tout ustensile pouvant être utilisé comme projectile. Les objets provisoirement confisqués seront restitués à la sortie après la fin de la réunion publique ;
- éventuellement, de prévoir, en liaison avec la mairie d'Ivry sur Seine une police de la salle (présence à l'entrée ou à proximité d'agents de la police nationale) ;
- de prendre toutes dispositions permettant la tenue de la réunion dans les meilleures conditions de déroulement et de sécurité.

### Réunion publique du 14 juin 2018 – Espace Robespierre (A l'attention de la commission d'enquête)

Thème évoqué :

Question :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**NB :** La question, une fois rédigée, sera remise à une hôtesse de salle qui la transmettra à la commission d'enquête

Monsieur Jean Pierre CHAULET  
Président de la commission d'enquête  
portant sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter  
l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine SYCTOM Ivry-Paris XIII  
à  
Monsieur William ILZIZINE  
Chef de projet Ivry-Paris XIII  
SYCTOM – 35 boulevard de Sébastopol  
75001 PARIS

**OBJET** : Déroulement de la réunion publique dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII

**REFERENCES** : - Décision N°E18000035/77 du 22 mars 2018 de madame la présidente du tribunal administratif de Melun ;  
- Articles L.123-13 et R.123-17 du Code de l'environnement ;  
- Arrêté interpréfectoral N° 2018/1432 du 37 avril 2018;  
- Mon courrier du 2 juin 2018 relatif à l'organisation de la réunion publique du 14 juin 2010 à l'espace Robespierre d'Ivry-sur-Seine.

Monsieur ILZIZINE,

Suite à ma correspondance du 2 juin 2018 (citée en 4<sup>ème</sup> référence), je propose le synopsis suivant pour le déroulement de la réunion publique du 14 juin prochain, réunion, comme indiqué dans mon courrier précédent que je présiderai personnellement avec l'aide des deux autres membres de la commission d'enquête, mais qui sera animée par monsieur RAYSSAC de l'agence RES PUBLICA.

L'installation de la salle et la mise en place des moyens audiovisuels sont de votre ressort et ont fait l'objet de mon courrier précédent.

Il conviendra également de réserver quelques places au 1<sup>er</sup> rang notamment pour le maire d'Ivry-sur-Seine et d'autres personnalités des autres communes ou arrondissements impactés par le projet présents à cette soirée.

De même ainsi que je l'avais mentionné, des feuilles de papier seront distribuées à l'arrivée du public aux personnes qui souhaiteraient poser des questions au maître d'ouvrage, questions qui seront transmises à la commission d'enquête au cours de la réunion.

Afin de respecter le timing proposé, je précise que chaque fois qu'un des thèmes mentionnés ci-dessous a été traité, on ne puisse pas revenir en arrière et évoquer de nouveau ce thème, postérieurement.

copies à :

- M. le préfet du Val-de-Marne – (A l'attention de M. LEGOUIX)
- Mme la présidente du tribunal administratif de Melun (A l'attention de madame Fanta DRAME)
- M. Philippe BOUYSSOU, maire d'Ivry sur Seine
- M. RAYSSAC, animateur de la réunion publique (Agence RES PUBLICA)
- Agence de communication PARIMAGE
- Membres de la commission d'enquête

Durations	Action	Intervenant
18h45 à 19h45	Accueil du public dans la salle Distribution des feuilles destinées à la rédaction de questions à poser au maître d'ouvrage.	A la charge du SYCTOM en liaison avec les services municipaux d'Ivry sur Seine
19h50 à 19h55 (5 mn)	Mot d'accueil par le maire d'Ivry-sur-Seine qui accueille la réunion publique dans la salle de la commune	M. le Maire d'Ivry-sur-Seine
20h00 à 20h10 (10 mn)	Ouverture de la réunion par le président de la commission d'enquête. Présentation des membres de la commission. Mode de désignation des commissaires enquêteurs et leur rôle dans la présente enquête.	Président de la commission d'enquête
20h00-20h10	Présentation et déroulement de la soirée. Fonctionnement de la réunion Présentation des thèmes qui seront abordés après rappel du projet par SYCTOM	M. RAYSSAC animateur de la soirée
20h10-20h30 (20 mn max)	Rappel du projet objet de l'enquête	Représentants du SYCTOM
20h30-21h10	<b>Thème</b> : Le dimensionnement du centre de traitement envisagé et son utilité à l'horizon 2023	Représentants du SYCTOM
21h10-21h25	<b>Thème</b> : Le coût de l'installation et sa rentabilité	Représentants du SYCTOM
21h25-21h40	<b>Thème</b> : Les questions environnementales et les nuisances	Représentants du SYCTOM
21h40-21h55	<b>Thème</b> : Les dangers dus à l'installation	Représentants du SYCTOM
21h55-22h10	<b>Thème</b> : Le projet architectural et son insertion paysagère	Représentants du SYCTOM
22h10-22h25	<b>Thème</b> : Les autres problématiques (non encore abordées au cours de la soirée)	Représentants du SYCTOM
22h25-22h30	Fin de la réunion publique - Conclusions	Clôture par le président de la commission d'enquête

# PROJET D'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE DECHETS MENAGERS A IVRY-PARIS-XIII

## COMMISSION D'ENQUETE

Enquête publique du 22 mai 2018 au 25 juin 2018

Réunion publique du 14 juin 2018 – Espace Robespierre

### COORDONNEES (facultatives)

Nom :

Prénom :

Commune :

THEME EVOQUE :

VOTRE QUESTION AU MAITRE D'OUVRAGE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**NB** : Votre question, une fois rédigée, sera remise à une hôtesse de salle qui la transmettra à la commission d'enquête

Ivry-sur-Seine

Projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII  
(autorisation d'exploiter et permis de construire)

Enquête publique du 22 mai 2018 au 25 juin 2018

Commission d'enquête

Jean-Pierre Maillard

**Rendez-vous avec M. Hervé Gicquel, maire de Charenton-le-Pont  
du 12 juin 2018**

Participaient à l'entretien :

- Mme Marie-Hélène Magne, 1<sup>er</sup> maire-adjoint, vice-présidente de l'EPT 10
- Mme Déborah Forgeot, directrice de l'aménagement
- pour la commission M. Jean-Pierre Maillard, membre.

Dans sa séance du 23 mai 2018 le conseil municipal de Charenton-le-Pont a donné, à la majorité, un avis favorable au projet du Syctom assorti des réserves suivantes :

- limiter les pollutions et nuisances en milieu urbain générées par les chantiers successifs puis le fonctionnement du centre de valorisation des déchets,
- favoriser l'intégration urbaine et paysagère du projet, considérant que celui-ci est dans le champ de visibilité de Charenton, et notamment du futur quartier Charenton-Bercy,
- contribuer à la politique de réduction, de tri et de valorisation des déchets, considérant que la réduction et la production de déchets ménagers est en retrait des objectifs nationaux prévu par la loi LTECV.

L'EPT 10 qui ne concerne que six communes (Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice et Vincennes,) sur les treize composant l'intercommunalité n'est pas directement impliqué par le dossier.

Charenton-le-Pont a annoncé l'enquête publique dans le n° 229 de Charenton Magazine de mai 2018.

La municipalité est attentive au projet d'autant que la commune est sous le vent dominant des fumées qu'il génère et qu'il s'impose visuellement.

Il n'est pas connu d'autres associations environnementales autre que Collectif 3R animé par Mme Chamaly.

Mme Magne participera à la réunion publique du 14 juin 2018.

## ENTRETIEN AVEC UN ELU DE LA COMMUNE DE GENTILLY

J'ai été reçu le 25 juin 2018 de 12h00 à 12h30 par M. SANOKHO-BAMADI au maire adjoint de GENTILLY, en charge au niveau des délégations des finances, démocratie et éducation populaire, communication et technologies de l'information et de la communication, coopérations internationales

Il a déclaré être parfaitement au fait des diverses problématiques concernant ce projet car il représente la commune de Gentilly au sein du SYCTOM.

Après avoir souligné que ce projet :

- a commencé à être élaboré voici plus de 10 ans ;
- se situe en zone particulièrement dense peu propice à l'application d'une politique stricte en matière de tri des déchets ;
- et impose de ne pas transférer les déchets en dehors de l'Île de France,

Il a déclaré y être favorable.

Il considère, par ailleurs, que la courbe du tri, qui était en lente évolution ces dernières années vers davantage de tri, s'est stabilisée, mais qu'il sera à son sens impossible de pouvoir respecter les objectifs de la loi de transition écologique beaucoup trop ambitieuse pour la zone urbaine dense que constitue la région parisienne. Il estime donc que la position retenue de construire une UVE deux fois moins puissante en termes de capacité que celle qui existe actuellement est une position raisonnable et en tout état de cause la moins pire qu'il soit.

Il a également évoqué le problème spécifique que constituent les acteurs de l'industrie ou les nombreuses entreprises ou bureaux situées en région parisiennes et qui nécessitent une attention et un traitement particulier.

Sa position ne l'empêche pas cependant, d'essayer par tous les moyens de favoriser le tri sélectif et continuer à débattre des meilleures conditions pour l'amplifier quitte bien entendu à davantage le subventionner ou à imaginer des mesures de type bonus-malus.

L'entretien s'est terminé à 12h30.

## Entretien avec le maire d'Ivry-sur-Seine

Le président de la commission d'enquête a été reçu le lundi 28 mai de 11h30 à 12h30 par M. Philippe BOUYSSOU, maire d'Ivry sur Seine en présence d'un de ses collaborateurs.

Dès le début de l'entretien M. Le maire a tenu à remettre au président l'avis du conseil municipal sur le dossier de demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation énergétique (UVE) du projet mis à l'enquête suite à la réunion de son conseil qui s'était tenu le jeudi 24 mai 2018.

Il a donc fait part de l'**avis favorable** de son conseil aux demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter cette future UVE à une très courte majorité (18 voix pour, 18 voix contre et 8 abstentions, la décision favorable étant due à la voix prépondérante du maire en cas de partage égal des voix)

Il a par ailleurs tenu à faire part des 3 motivations qui l'avaient conduit à donner un avis favorable :

1. Le fait que la reconstruction et la transformation du centre d'Ivry-Paris XIII sont indispensables au fonctionnement des services publics de collecte et de traitement des déchets et de fourniture de chaleur urbaine ;
2. Le fait qu'au terme des différentes étapes du débat public, de concertation et de consultation à poursuivre, les évolutions du projet de la nouvelle usine prennent en compte l'abandon de la méthanisation sur site, un dimensionnement réduit des installations compatible avec la priorité accordée à la prévention des déchets dans la hiérarchie des modes de traitement, et une modularité permettant son adaptation à la montée en puissance des quantités de biodéchets issus d'une collecte séparée ;
3. Le fait qu'il a lui-même saisi le ministre de la transition écologique et solidaire (MTES) afin de s'assurer que le projet respecte bien les dispositions et objectifs de la loi pour la transition énergétique du 18 août 2015, et lever toutes les réserves qui pourraient subsister à cet égard.

Sur ce dernier point, il a précisé qu'il attendait une réponse ferme et un engagement du ministre.

En fin d'entretien, il a indiqué qu'il assisterait bien à la réunion du 14 juin 2018 placée sous l'égide de la commission d'enquête et qui se tiendra dans la salle Robespierre de sa commune.

Ivry-sur-Seine

Projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII  
(autorisation d'exploiter et permis de construire)

Enquête publique du 22 mai 2018 au 25 juin 2018

Commission d'enquête

Jean-Pierre Maillard

**Rendez-vous avec Mme Marie-France Parrain, premier-maire-adjoint de Maisons-Alfort  
du 20 juin 2018**

Participaient à l'entretien :

- M. Guillaume Martin, directeur-adjoint de l'aménagement
- pour la commission M. Jean-Pierre Maillard, membre.

Le conseil municipal de Maisons-Alfort n'a pas été appelé à délibérer sur le projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII. En revanche, par lettre en date du 26 avril 2018, M. Olivier Capitanio, maire, a formulé une seule observation sur le dossier, relative à la suppression de la déchetterie effective depuis fin 2017. Une copie de cette lettre figure au registre d'enquête.

Seules cinq communes de l'établissement public territorial n° 10 Paris-Est Marne et Bois (Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, et Saint-Maurice) sur les treize composant l'intercommunalité sont directement concernées par le projet.

Par lettre en date du 13 juin 2018, le maire ayant depuis appris l'existence d'une déchetterie mobile à Ivry-sur-Seine, a renouvelé son observation pour connaître les raisons qui écartent les Maisonnais du bénéfice du service.

Il est connu une seule association environnementale à Maisons-Alfort : l'association protection de l'environnement à Maisons-Alfort (APEMA) qui ne s'est pas encore manifestée à ce jour.

P. J. : 1

Ivry-sur-Seine

Projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII  
(autorisation d'exploiter et permis de construire)

Enquête publique du 22 mai 2018 au 25 juin 2018

Commission d'enquête

Jean-Pierre Maillard

**Rendez-vous avec Mme Florence Crocheton  
du 29 mai 2018**

**Mme Crocheton, premier-adjoint au maire, en charge de l'urbanisme** du patrimoine de l'habitat et du développement durable siège également à l'établissement public territorial n° 10 « Paris-Est-Marne et Bois » et, à ce titre est déléguée au Sycdom. C'est dire qu'elle a une bonne connaissance du projet qu'elle approuve.

Le conseil municipal délibèrera à ce sujet et en ce sens avant la fin de l'enquête publique avec les considérants suivants :

- le projet assure la continuité du service,
- le projet réduit de 50 % la capacité de traitement des déchets,
- le projet assure une meilleure maîtrise du bruit, des risques olfactifs,
- l'introduction du traitement sec des fumées conduit à la suppression du panache.

Elle se réjouit de voir un projet initié depuis plus de dix ans enfin aboutir sous la réserve de la bonne gestion des périodes de chantier.

E n'ayant aucune vue sur l'équipement, la population saint-mandinoise est peu sensible au devenir des installations. L'enquête publique ne devrait donc pas susciter beaucoup d'expressions d'autant qu'il n'est pas à sa connaissance d'association locale porteuse de problématique écologiste.

Ivry-sur-Seine

Projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII  
(autorisation d'exploiter et permis de construire)  
Enquête publique du 22 mai 2018 au 25 juin 2018

Commission d'enquête  
Jean-Pierre Maillard

**Rendez-vous avec M. Alain Guétrot,  
premier-adjoint au maire de Saint-Maurice  
du 23 juin 2018**

M. Guétrot , chargé du cadre de vie (propreté, environnement, voirie ) et de la ville numérique indique que le conseil municipal délibèrera à ce sujet le 27 juin 2018 en validant un avis favorable au motifs que le projet :

- assure la continuité du service,
- réduit de 50 % la capacité de traitement des déchets,
- assure une meilleure maîtrise du bruit, des risques olfactifs,
- introduit le traitement sec des fumées conduisant à la suppression du panache.

L'avis doit être assorti de réserves notamment la réduction au maximum des nuisances de chantier.

En n'ayant peu de vue sur l'équipement, la population mauritienne est peu sensible au devenir des installations. L'enquête publique n'a donc pas susciter beaucoup d'expressions d'autant qu'il n'est pas à sa connaissance d'association locale porteuse de problématique écologiste.

La publicité réglementaire a bien été effectuée. Si le bulletin municipal n'a pas signalé l'enquête publique, en revanche le site Internet de la ville l'annonce en page d'accueil.

Nogent sur Marne le 21 juin 2018

## ENTRETIEN AVEC UN ELU DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF

Le président de la commission d'enquête a été reçu le 20 juin 2018 de 13h00 à 13h30 par M. Jorge CARVALHO 2<sup>ème</sup> adjoint au maire de Villejuif, en charge de la prévention, de la médiation, des déplacements et transport et de la voirie.

D'emblée, M. CARVALHO m'a déclaré qu'il était favorable à la construction de ce nouvel incinérateur et même qu'il considérait que le projet mis à l'enquête en divisant par 2 la quantité à incinérer en 2023 était trop ambitieux. Selon lui que se passerait-il si, en 2023, et malgré les progrès pouvant être réalisés en matière de tri et la mutualisation des incinérateurs existants, il fallait incinérer 400 ou 500.000 tonnes ?

On serait obligé de mettre l'excédent en décharge, ce qui serait la pire des solutions dont il ne veut pas.

Et donc face à des associations qui tablent sur un comportement de plus en plus vertueux, militant selon elles, à la non reconstruction de cet UVE, il préfère un comportement responsable, celui des élus de terrain qui voient les choses avec réalisme et pragmatisme.

M. CARVALHO a, au cours de cette entretien, même déclaré qu'il avait fait basculer la majorité communale en faveur de la reconstruction, en démontrant la nécessité selon lui de maintenir une capacité d'incinération suffisante pour faire face à la situation et en montrant que les propositions des collectifs (3R, Zéro Waste, etc...) pour séduisantes qu'elles soient ne reposaient que sur des comportements vivement souhaités mais dont les conclusions n'étaient pas incontestables notamment sur un laps relativement courts de 5 années avant la mise en œuvre de la future installation.

Il a cependant tenu à m'assurer de sa volonté de faire en sorte que les gens trient bien davantage que maintenant en privilégiant l'ordre suivant : Effort sur le **tri** avec le volet, éducation-prévention-sanction, **incinération** lorsque cela est nécessaire et **mise en décharge** à prohiber absolument mais a mis en doute l'excellence des résultats à l'horizon 2023-2025 !

Enfin il a insisté sur la volonté de mutualisation de toutes les unités concourant à l'incinération, en privilégiant la mise en œuvre des unités les plus récentes et donc les plus performantes et la fermeture des unités les plus anciennes au fur et à, mesure de la diminution sur le long terme des besoins en capacité d'incinération.

L'entretien s'est terminé à 13h30 juste avant la tenue de la 2<sup>ème</sup> et dernière permanence de Villejuif.

Thiais le 19 juin 2018

## **ENTREVUE AVEC UNE ELUE DU 5<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS**

Madame HAUTVAL est l'élue responsable de la Propreté, des Espaces Verts, de la Voirie et des Déplacements à la mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement. C'est à ce titre qu'elle est venue me voir en répondant à ma sollicitation d'entretien pendant ma permanence du 19 juin 2018 dans les locaux de la mairie.

En ce qui concerne le dossier portant sur le projet du Sycotom Ivry-Paris XIII, elle en connaît les lignes directrices, les positions du Sycotom ainsi que celles des opposants au projet.

Elle avoue ne pas avoir d'avis tranché sur le sujet et s'interroge sur la cohérence du projet et sur le cout du projet. Elle est plus impliquée par les problèmes liés au chauffage et les projets de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain dans son arrondissement.

Avec l'aide de la Direction de la propreté et de l'Eau de la ville de Paris, elle a mis en place un « Plan Climat du 5<sup>ème</sup> » avec une action pédagogique dans les écoles. Elle est consciente que la politique d'information sur le tri sélectif mettra du temps à porter ses fruits et pense que cela peut prendre une vingtaine d'années.

Malheureusement, Mme HAUTVAL, appelée pour une réunion est obligée de mettre fin à l'entretien qui n'a duré qu'un très court instant.

Nogent sur Marne le 19 juin 2018

## ENTRETIEN AVEC UN ELU DU 14<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS

J'ai été reçu le 19 juin 2018 par Mme Sylvie LEKIN adjointe à la maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté.

Après s'être présentée comme une élue écologiste, madame LEKIN a affirmé que ce projet datait de près de 20 ans.

Partisane du zéro déchet et du compost dans le quartier elle s'est déclarée opposée au projet affirmant que son objectif était prioritairement la diminution des déchets et que les 2 milliards d'argent public prévus pour ce projet auraient dû être employés autrement.

Elle considère que notamment et grâce au travail de conviction des écologistes, cette politique se concrétise sur le terrain avec la création de recycleries-ressourceries dans chaque quartier, le déploiement du compostage de proximité, l'implantation de bornes Trilib' sur la voie publique pour encourager le tri, la collecte des déchets alimentaires de cuisines des particuliers en porte-à-porte ... autant d'initiatives qui rendent obsolète ce méga-incinérateur. Paradoxe : l'exécutif parisien soutient le projet du Syctom. Ce faisant, il jette un doute sur la réussite de sa propre politique.

Elle considère également que la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry Paris 13 constitue une double peine pour les citoyens et les citoyennes. D'abord parce qu'il s'agit d'une gabegie pour le contribuable : 2 milliards d'euros seront ainsi investis dans la reconstruction de cette UVE, alors même que les investissements dans la prévention des déchets ont montré leur efficacité.

Par ailleurs, elle estime que les incinérateurs posent une problématique de santé environnementale et que la loi pour la transition énergétique nous incite à préférer d'autres solutions à la reconstruction de cet incinérateur et a également cité la dangerosité des particules émises et notamment celles des dioxines bromées qui bien que non réglementées posent des problèmes en termes de santé en tant que perturbateurs endocriniens

Elle a ensuite évoqué la nécessaire mutualisation devant exister entre les différentes unités d'incinération déjà présentes en Ile de France qui à son sens étaient suffisantes pour traiter les déchets à l'horizon 2023, d'autant que la tendance à la hausse du tri, actuellement de 14%, ne pouvait que s'accélérer.

Elle a conclu en considérant qu'il ne fallait pas construire cette UVE mais « essayer autre chose » en mettant notamment l'accent sur le tri et en affectant l'agent prévu pour ce projet sur une politique réaliste mais effective de tri.

L'entretien s'est terminé à 12h30.

Thiais le 31 mai 2018

## **ENTRETIEN AVEC UN ELU DU 20<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS.**

J'ai été reçu le 31 mai 2018 par Mr GASSAMA, adjoint à la mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement chargé de la propreté et de l'international et donc responsable de la propreté, du traitement des déchets ainsi que la lutte contre les incivilités.

En introduction Mr GASSAMA, me précise que pour Paris les grandes décisions sont prises au niveau de l'Hôtel de Ville, par le conseil de Paris et que leurs exécutions et les relations avec le public se réalisent au niveau de l'arrondissement.

Il me confirme que les ordures ménagères résiduelles collectées dans son arrondissement sont traitées à l'usine Sycotom d'Ivry- Paris XIII et avoir eu connaissance du projet de la construction d'une nouvelle usine d'incinération.

Il ne conçoit pas que le Sycotom puisse ne pas respecter les différentes réglementations en vigueur pour la réalisation de ce projet et pense que tout sera mis en œuvre pour que les fumées aient le moins d'impacts négatifs sur la santé de la population.

Sa politique au niveau du 20<sup>ème</sup> arrondissement pour réduire le plus possible l'impact du traitement des déchets est axée sur l'information pédagogique et la sensibilisation dans les écoles et aussi au niveau des adultes sur le tri des déchets, et les accompagner dans la sobriété de la production de leurs déchets.

Il est en relation avec des opérateurs « écosystèmes », spécialisés dans certains types de récupération comme par exemple les appareils électroniques obsolètes.

Pour favoriser le compostage la mairie du 20<sup>ème</sup> distribue des « lombric compost » à des particuliers pour qu'ils puissent eux-mêmes transformer leurs déchets alimentaires et les utiliser sous forme de compost.

En conclusion il fait confiance au Sycotom pour le projet, et au niveau de son arrondissement mets tout en œuvre pour une autre façon de consommer, pour un meilleur tri des déchets et arriver par un cycle vertueux à une plus grande diminution des déchets ménagers. Il reste conscient que l'acquisition des bonnes pratiques en matière de réduction des déchets pourra prendre du temps, un travail sur une génération pour arriver au résultat escompté.

L'entretien s'est terminé avant ma permanence du jour à la mairie du 20<sup>ème</sup>

# MANDAT

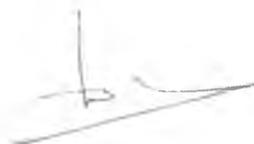
Je soussigné, Jean Pierre CHAULET, président de la commission d'enquête, objet de l'arrêté interpréfectoral N°2018/1432 du 27 avril relatif à :

- la demande d'autorisation d'exploiter une UVE dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII
- la demande de permis de construire de cette unité sur la commune d'Ivry-sur-Seine valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères existante

**AUTORISE** la société PUBLILEGAL et ses représentants à collecter les registres d'enquête mis en place à l'occasion de cette enquête en lieu et place des membres de la commission d'enquête.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Nogent sur Marne le 21 juin 2018



Jean Pierre CHAULET

Président de la commission  
d'enquête

**La pièce N°30 (Mémoire en réponse au Procès-verbal de synthèse de la Commission d'enquête), est fourni sous forme d'un fichier électronique séparé.**

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

des observations écrites ou orales recueillies dans les registres papier, à l'adresse courriel, et sur le registre électronique et des courriers adressés à la commission d'enquête lors de l'enquête sur :

la demande d'autorisation du SYCTOM d'exploiter une unité de valorisation énergétique (UVE) dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII ;

la demande de permis de construire du SYCTOM de cette unité sur la commune d'Ivry-sur-Seine valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères existante.

**REFERENCES** : - Code de l'environnement – articles L.123-6 et R.123-18

- Arrêté interpréfectoral n°2018/1432 du 27 avril 2018 du préfet de la région Ile de France, préfet de Paris et du préfet du Val de Marne.

**PIECES JOINTES (Sous forme de fichiers électroniques) :**

- **Annexe I** : Tableau de dépouillement de l'ensemble des observations recueillies au cours de l'enquête ;
- **Annexe II** : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties (éventuellement 3<sup>ème</sup> partie) des 8 thèmes retenus par la commission d'enquête.
- **Annexe III** : Compte rendu de la réunion publique du 14 juin 2018

Monsieur le chef de projet Ivry-Paris XIII représentant le SYCTOM, maître d'ouvrage,

L'enquête publique unique relative à la demande d'autorisation du SYCTOM d'exploiter une unité de valorisation énergétique (UVE) dans le cadre du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII et à la demande de permis de construire du SYCTOM de cette unité sur la commune d'Ivry-sur-Seine valant permis de démolir l'unité d'incinération des ordures ménagères, s'est terminée le lundi 25 juin 2018.

Cette enquête qui concernait 7 arrondissements parisiens et 10 communes du Val de Marne s'est déroulée avec une présence variable du public, selon les arrondissements ou communes concernées, lors des **37** permanences tenues par la commission d'enquête, mais plus soutenue parfois dans la mairie d'Ivry-sur-Seine et dans la mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

En outre la réunion publique d'information et d'échanges du 14 juin 2018 organisée dans la salle Robespierre d'Ivry-sur-Seine par la commission d'enquête, a rassemblé plus de **250** personnes.

Au cours de cette enquête si **51 observations** seulement ont été déposées sur les registres papier ouverts dans les 7 mairies d'arrondissement parisien, les 10 mairies de communes du Val-de-Marne et la préfecture du Val-de-Marne à Créteil, ce sont **1944** observations qui ont été recueillies sur le registre électronique mis en place pour cette enquête, le public ayant, à l'instigation des principales associations opposées au projet, très largement privilégié ce mode moderne de participation.

Et par ailleurs le public a pu également largement s'exprimer lors de la réunion publique organisée ci-dessus et les nombreuses questions posées ont été consignées dans un compte rendu (joint en **annexe III**).

## Compte rendu de visite à l'Observatoire régional des déchets d'Ile de France le 18 Juin 2018.

Etaient présents M. De Oliveira, Directeur de l'Observatoire des déchets, M. Sauques, Chargé d'études, M. Le Pautremat membre de la commission d'enquête.

M. De Oliveira présente tout d'abord en quelques mots l'Observatoire des déchets. Créé en 1992 par l'État et la Région Ile-de-France, l'ORDIF – l'observatoire régional des déchets d'Ile de France a pour missions de développer la connaissance, centraliser et diffuser les informations liées aux activités du secteur et de mettre en réseau les différents acteurs concernés par la gestion des déchets en Ile-de-France. L'Observatoire réunit représentant l'État à travers ses organismes déconcentrés, notamment la DRIEE et la direction régionale de l'ADEME, la Région Ile-de-France et ses structures associées, les conseils départementaux les intercommunalités exerçant une compétence dans la gestion des déchets, les opérateurs privés, les chambres consulaires, les éco-organismes, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement. L'ORDIF associe l'ensemble de ses membres pour remplir ses missions d'observation dans le cadre d'un processus collaboratif, appelé le comité des partenaires.

Sous l'impulsion du Conseil Régional d'Ile-de-France, l'ORDIF a rejoint, au 1er août 2017, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) sous la forme d'un département dédié bénéficiant d'une gouvernance spéciale qui regroupe l'ensemble de ses partenaires.

Il maintient une position de neutralité pour ne donner que les chiffres qui soient acceptés par tous ses partenaires et me précise que le rôle de l'ORDIF n'est pas de faire de prévisions ni de valider les évolutions tendancielle étudiées par certains des membres de son comité de partenaires pour tel ou tel projet.

Les membres de la réunion ont tenu à porter à mon attention certains points importants.

- Objectif réglementaire de la réduction de la production de déchets ménagers et assimilés

La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte donne la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en prévoyant une réduction de 10 % du ratio de collecte des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020

Le ratio francilien de collecte des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2015 est passé de 368 kg/hab/an à 344 kg/hab/an : ce qui équivaut à une baisse de 4,3% en 5 ans. Pour atteindre l'objectif de 10% sur 10 ans, il faudrait atteindre un ratio de collecte de DMA de 427 kg/hab/an, ce qui apparaît correspondre à l'évolution de ces dernières années.

Toutefois ils m'ont fait remarquer que si ce ratio est en baisse par contre en volume les montants sont identiques car sur cette période il y a eu une hausse de la population. Ainsi pour interpréter les chiffres bruts, il faut tenir compte des éléments comme le nombre d'habitants, le périmètre du bassin versant et aussi de la tendance de l'activité économique.

- Les ordures ménagères résiduelles en 2015

Le montant s'élève à 3 500 000 tonnes. La part d'ordures recyclables représente 57% soit un volume de 2 000 000 tonnes. Ce volume se compose d'ordures compostables (900 000 tonnes) et recyclables verre, papiers, cartons et plastiques

recyclables (1 100 000 tonnes). Pour eux c'est sur cette part que l'effort doit se porter, mais qu'il n'est pas évident à mettre en place.

Le fait de constater que le volume des ordures recyclées est sensiblement constant sur une période allant de 2000 à 2015, signifie qu'aucun effort n'a été fait dans ce domaine et que pour l'instant il existe beaucoup de contraintes pour arriver à des résultats significatifs.

– Sur l'ensemble des déchets

Mes interlocuteurs considère que pour l'ensemble des déchets qu' 1/3 est recyclable, 1/ 3 est destiné l'enfouissement et le dernier tiers à l'incinération et me font part de leur inquiétude de voir une tendance à une légère l'augmentation de l'enfouissement.

Pour conclure j'ai reposé la question : «s'ils pouvaient me faire des projections chiffrées sur l'année 2023, année de mise en service de la nouvelle usine ? ». Réponse identique me spécifiant que les prévisions ne rentraient pas dans leur domaine d'activité.

**syctom**

PROJET D'UNITE DE  
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE  
DE DÉCHETS MÉNAGERS  
À IVRY-PARIS XIII

ENQUÊTE PUBLIQUE

# RÉUNION PUBLIQUE

**14 juin  
2018**

**19h30**

Espace Robespierre  
2 rue Robespierre  
Ivry-sur-Seine

Pour vous informer sur le projet  
et sur les modalités de l'enquête publique :  
<http://projet-ivryparis13.syctom.fr>

Devant le nombre considérable d'interventions recueillies, il a paru opportun d'opérer un dépouillement selon 16 thèmes d'analyse afin de synthétiser les principales problématiques apparues au cours de cette enquête.

L'ensemble de ces interventions figure dans le tableau de dépouillement joint sous forme de fichier électronique en **annexe I**.

A partir des résultats de ce tableau de dépouillement la commission d'enquête a regroupé les 16 thèmes utilisés pour l'analyse en 8 thèmes principaux dont 10 sous-thèmes.

N°	Libellé du thème
1	<b>Le dimensionnement du centre de traitement Ivry-Paris XIII)</b>
2	<b>L'intégration architecturale et paysagère de l'installation</b>
3	<b>Utilisation de l'énergie produite</b>
4	<b>Les nuisances environnementales :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Sous-thème : les particules rejetées et leurs effets sur la santé</b></li><li>• <b>Sous-thème : les odeurs émises</b></li><li>• <b>Sous-thème : les bruits et les vibrations</b></li><li>• <b>Sous-thème : les nuisances pouvant affecter faune et flore</b></li><li>• <b>Sous-thème : les nuisances pouvant affecter le sol et le sous-sol.</b></li></ul>
5	<b>Les dangers dus à l'installation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Sous-thème : les dangers d'explosion</b></li><li>• <b>Sous-thème : le risque d'inondation</b></li></ul>
6	<b>Le coût de l'installation et sa rentabilité</b>
7	<b>La compatibilité avec la loi et les plans et documents urbanisme</b>
8	<b>Autres problématiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Sous-thème : la prolongation durée de l'enquête</b></li><li>• <b>Sous-thème : l'affichage en cour d'enquête</b></li><li>• <b>Sous-thème : le plan B'OM</b></li></ul>

Ces thèmes et sous-thèmes figurent dans le fichier électronique joint en **annexe II**.

Je vous demande donc de m'adresser sous quinzaine, conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, vos observations éventuelles en réponse au regard de chacun des thèmes communiqués.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents, veuillez agréer, monsieur le chef de projet et représentant le SYCTOM, maître d'ouvrage, l'expression de mes sentiments distingués.

**Fait au 8, rue de Beauté – 94130 – Nogent-sur-Marne  
le 4 juillet 2018 (en 2 exemplaires)**

Pour le SYCTOM  
Maître d'ouvrage  
**M. William ILZIZINE**  
Chef de projet

Pris connaissance le 4/07/2018

Pour la commission d'enquête sur le projet d'UVE Ivry-Paris XIII  
(autorisation exploitation et construction)

**M. Jean Pierre CHAULET**  
Président de la commission d'enquête

Remis et commenté le 4/07/2018



# S MODALITÉS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

l'enquête publique permet aux citoyens de prendre connaissance du projet et de donner leur avis. Elle se déroule sous la forme d'une commission d'enquête indépendante. Plusieurs moyens d'expression sont à votre disposition.

## DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboré par le Sycdom, ce document de référence comprend l'ensemble des actions à réaliser. Il est **disponible sur le site internet du projet et consultable** en mairie à :

Ivry-sur-Seine, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, Vitry-sur-Seine, Saint-Mandé, Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Alfortville, Saint-Maurice ;  
Paris : 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements.

## REGISTRES

Les **registres papier** sont mis à disposition dans les mairies précédemment citées. Un **registre électronique** est aussi en ligne sur le site internet du projet.

## PERMANENCES EN MAIRIE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- Vendredi 22 mai** :  
Alfortville, de 9h à 12h
- Vendredi 23 mai** :  
13<sup>ème</sup> arr., de 8h30 à 11h30  
14<sup>ème</sup> arr., de 14h à 17h
- Vendredi 25 mai** :  
Kremlin-Bicêtre, de 8h30 à 11h30  
5<sup>ème</sup> arr., de 9h à 12h  
Villejuif, de 13h30 à 16h30  
14<sup>ème</sup> arr., de 14h à 17h
- 28 mai** :  
Ivry-sur-Seine, de 8h30 à 11h30  
Mairie de Gentilly, de 14h à 17h
- 29 mai** :  
Saint-Mandé, de 14h à 17h
- Vendredi 30 mai** :  
Charenton-le-Pont, de 14h à 17h
- 31 mai** :  
11<sup>ème</sup> arr., de 14h à 17h
- Samedi 2 juin** :  
Ivry-sur-Seine, de 8h30 à 11h30
- 4 juin** :  
Maisons-Alfort, de 15h à 18h
- Vendredi 6 juin** :  
Saint-Mandé, de 9h à 12h  
Ivry-sur-Seine, de 13h30 à 16h30
- 7 juin** :  
14<sup>ème</sup> arr., de 16h à 19h
- Lundi 11 juin** :  
• 5<sup>ème</sup> arr., de 9h à 12h  
• Saint-Maurice, de 14h à 17h
- Mardi 12 juin** :  
• Charenton-le-Pont, de 14h à 17h
- Jeudi 14 juin** :  
• Vitry-sur-Seine, de 9h à 12h  
• Ivry-sur-Seine, de 14h à 17h
- Samedi 16 juin** :  
• Maisons-Alfort, de 9h à 12h
- Lundi 18 juin** :  
• Alfortville, de 14h à 17h
- Mardi 19 juin** :  
• 13<sup>ème</sup> arr., de 8h30 à 11h30  
• 5<sup>ème</sup> arr., de 14h à 17h  
• 14<sup>ème</sup> arr., de 14h à 17h
- Mercredi 20 juin** :  
• 11<sup>ème</sup> arr., de 8h30 à 11h30  
• Kremlin-Bicêtre, de 8h30 à 11h30  
• Villejuif, de 13h30 à 16h30  
• 4<sup>ème</sup> arr., de 14h à 17h
- Jeudi 21 juin** :  
• 20<sup>ème</sup> arr., de 8h30 à 11h30
- Samedi 23 juin** :  
• Saint-Maurice, de 9h à 12h
- Lundi 25 juin** :  
• Gentilly, de 9h à 12h  
• Ivry-sur-Seine, de 14h15 à 17h15

**REUNION PUBLIQUE** le **jeudi 14 juin** à Ivry-sur-Seine, à partir de 20h

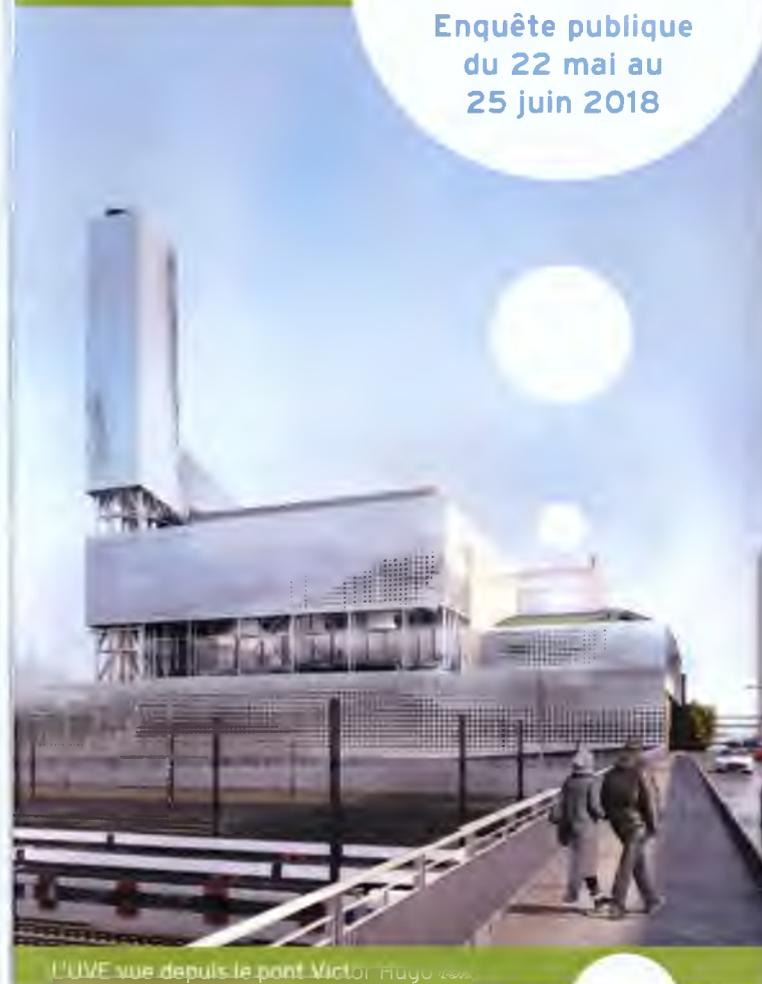
**INFORMATIONS**

**sycdom**

PROJET  
DE TRANSFORMATION  
DU CENTRE DE VALORISATION  
DE DÉCHETS MÉNAGERS  
À IVRY-PARIS XIII

**INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS**

**Enquête publique  
du 22 mai au  
25 juin 2018**



L'UVE vue depuis le pont Victor Hugo

# LE PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE D'IVRY-PARIS XII

Le projet consiste à terme en la création d'une Unité de valorisation organique et énergétique (UVOE), composée d'une Unité de valorisation énergétique (UVE), d'une Unité de valorisation organique (UVO) et d'une plateforme fluviale. Afin de garantir la continuité du service public du traitement des déchets ménagers, le projet d'Ivry-Paris XIII est phase

## L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

L'UVE est prévue pour traiter par incinération 350 000 tonnes de déchets par an, soit 50% de moins que l'usine actuelle. Compte-tenu du besoin de traitement du bassin versant, elle disposera aussi d'une capacité de transfert d'Ordures ménagères résiduelles (OMr) pouvant aller jusqu'à 140 000 tonnes annuelles en fonction de la réussite des politiques de collecte séparative des biodéchets.

## L'UNITÉ DE VALORISATION ORGANIQUE (UVO)

Encore à l'étude, l'UVO devrait comprendre :

- une installation de réception des biodéchets collectés séparément sur le bassin versant ;
- une installation de tri-préparation de Fraction combustible résiduelle (FCR) à partir d'OMr, pour séparer plusieurs flux : la Fraction organique résiduelle (FOR), les métaux et la FCR composée de déchets « secs » non-recyclables en l'état actuel des techniques disponibles.

## LA PLATEFORME FLUVIALE

La plateforme fluviale en bordure de Seine doit permettre la gestion des flux entrants et sortants (hors OMr) : Flux de biodéchets, autres produits. Elle serait reliée au centre par un tunnel permettant le transport des conteneurs par navettes.